

PCAET de la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en- Yvelines

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

MAI 2020

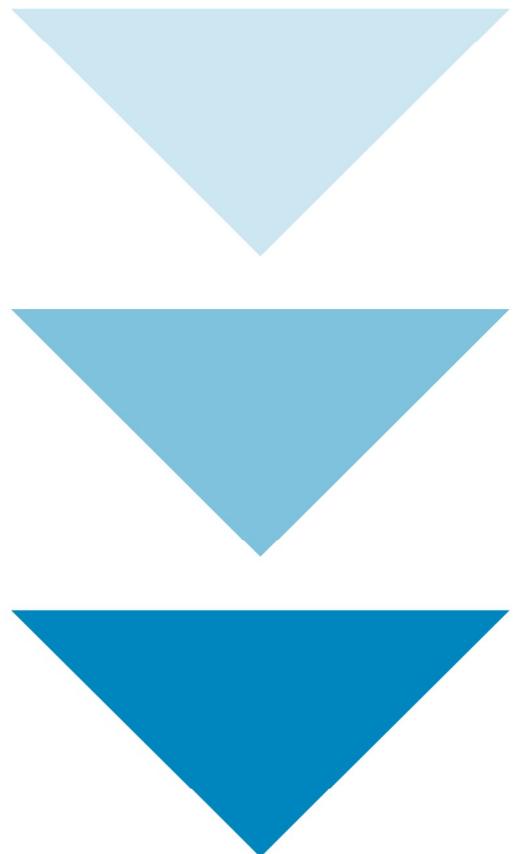
Sommaire

1	Résumé non technique	4
1.1	Présentation générale du PCAET	5
1.1.1	QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ?	5
1.1.2	LE PERIMETRE DU PCAET DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	5
1.1.3	LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE.....	6
1.2	Que contient le PCAET de Saint-Quentin-en-Yvelines ?	8
1.2.1	LES DOCUMENTS DE DIAGNOSTIC	8
1.2.2	LA STRATEGIE ET LE PROGRAMME D' ACTIONS.....	9
1.3	Les enjeux environnementaux issus de l'État Initial de l'Environnement	10
1.3.1	ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE	10
1.3.2	RESSOURCES ET QUALITE DES MILIEUX	10
1.3.3	RISQUES ET NUISANCES.....	11
1.4	Les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement identifiés par l'Évaluation Environnementale Stratégique	12
1.5	Le dispositif de suivi et d'évaluation	12
2	Objectif du plan et articulation avec les autres plans et programmes	14
2.1	La stratégie du PCAET	15
2.2	Le plan d'action du PCAET	17
2.3	Articulation des plans et programmes.....	20
2.3.1	RAPPORT DE COMPATIBILITE.....	21
2.3.2	PRISE EN COMPTE.....	23
2.3.3	ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES SUPRA-TERRITORIALES	23
2.3.4	ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES DE SQY	28
3	État initial de l'environnement.....	33
4	Justification des choix opérés	36
4.1	Rappel des enjeux territoriaux.....	37
4.2	La définition des objectifs	38
4.2.1	ZOOM SUR L'ATELIER DE DEFINITION DE LA STRATEGIE	38
4.2.2	LA DEFINITION DES OBJECTIFS QUANTITATIFS	40
4.3	L'efficacité du programme d'actions	40
4.3.1	LIEN ENTRE LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LE PROGRAMME D' ACTIONS	40
4.3.2	ANALYSE DE L'IMPACT ATTENDU DU PROGRAMME D' ACTIONS	44

5	Évaluation des incidences et proposition de mesures	50
5.1	Méthodologie utilisée	51
5.2	Les incidences positives du PCAET	52
5.3	Les actions faisant l'objet de point de vigilance	53
5.4	Analyse des incidences sur les sites Natura 2000	58
5.5	Analyse environnementale détaillée du PCAET	59
6	Indicateurs de suivi environnementaux	78
	Lexique	83

1

Résumé non technique



1.1 Présentation générale du PCAET

1.1.1 QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ?

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 oblige les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants à réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Des contenus précis en matière de diagnostics et de thématiques à traiter sont fixés par décret.

Mais au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat Air Énergie Territoriaux ont pour but :

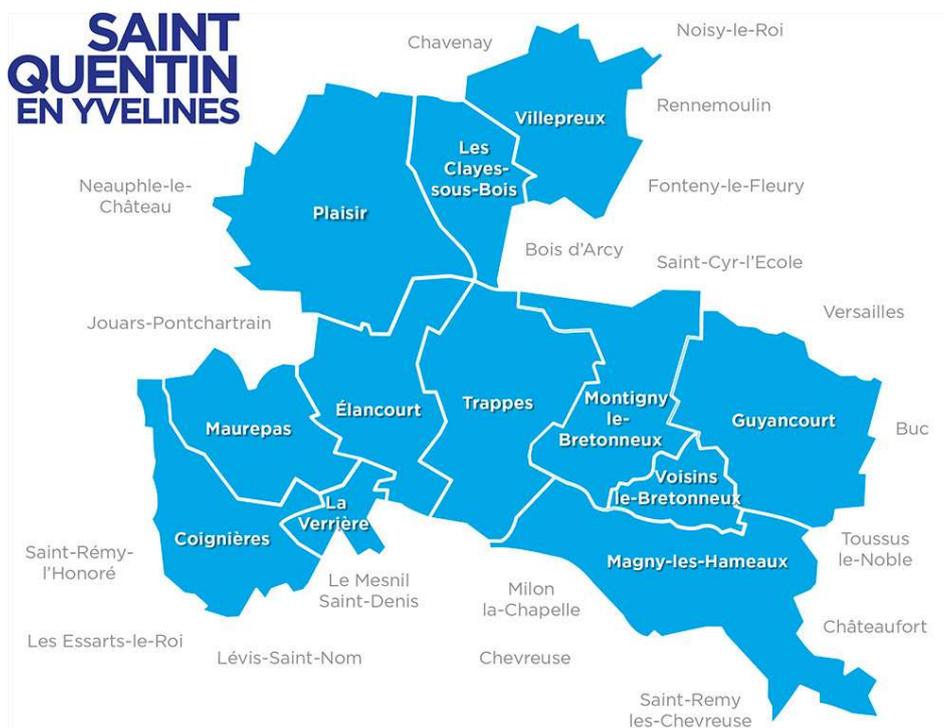
- ✓ **D'atténuer le changement climatique** en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre et en développant les énergies renouvelables
- ✓ **D'adapter le territoire aux effets du changement climatique** en anticipant :
 - L'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, le tourisme, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...),
 - L'impact de l'énergie chère sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
 - Les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air.

Ainsi un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il s'agit surtout de mener une démarche prospective pour anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie. Il comporte donc un volet économique et social de premier ordre.

Le Plan Climat est ainsi un outil qui permet d'allier transition énergétique avec pérennité du bien-être des habitants et viabilité économique du territoire.

1.1.2 LE PERIMETRE DU PCAET DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

La communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) est composée de 12 communes depuis le 1er janvier 2016 et a une superficie de 120 km². Elle est située dans le département des Yvelines. Ce territoire regroupe 229 369 habitants.



1.1.3 LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

La méthodologie retenue pour définir le PCAET de Saint-Quentin-en-Yvelines fait l'objet d'un parti pris fort et atypique. Il a été considéré que les enjeux climat-air- énergie sont des enjeux de société qui supposent la mobilisation de tous et qu'il s'agit d'une question politique et sociétale ne pouvant se réduire à des approches techniques. C'est pourquoi SQY a mis en place une démarche qui tout en s'appuyant sur des diagnostics techniques conforme à la réglementation à fait le choix d'une démarche qui fait la part belle à la participation des acteurs.

Diagnostic

Le diagnostic a été réalisé de janvier 2017 à février 2018.

Le territoire a lancé une concertation numérique de mai à octobre 2017 à l'attention de l'ensemble des habitants et des usagers du territoire. Les résultats de cette concertation ont été intégrés dans le diagnostic et ont servi de réflexion à la définition du programme d'actions du PCAET.

Le 13 février 2018, le Président de SQY a saisi le CODESQY (Conseil de Développement de Saint-Quentin-en-Yvelines) pour apporter une expertise au diagnostic et compléter les études techniques. Des ateliers ont été réalisés sur les thématiques majeures du PCAET (mobilités, agriculture durable, adaptation/vulnérabilité, transports, développement des énergies renouvelables) afin d'identifier les atouts et vulnérabilités de SQY. L'avis du CODESQY et les résultats de la séquence de concertation ont été inclus en annexes du diagnostic du PCAET.

Stratégie territoriale

Par la suite, la phase d'élaboration de la stratégie territoriale s'est déroulée selon une co-construction progressive durant les mois de mars et avril 2018 :

- ✓ Une **conférence d'information** a été réalisée afin de permettre à l'ensemble des acteurs du territoire (intercommunalité, associations, CODESQY, communes, entreprises et institutionnels), d'avoir le même niveau d'information pour élaborer le PCAET. Des partenaires tels que l'ALEC SQY (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), GRDF (Gaz Réseau Distribution France), le LNE (Laboratoire National de métrologie et d'Essais) et le CCE SQY (Club Climat Énergie) ont présenté les enjeux qu'il ont en commun avec le PCAET de SQY : mise en place de l'observatoire de l'énergie et du climat de l'ALEC, intérêt d'une bonne performance énergétique des bâtiments et innovations dans ce domaine pour le LNE, intérêt de déploiement de la méthanisation pour GRDF, innovations en matières de transition énergétique pour le CCE SQY. Cette conférence a permis de faire un premier retour sur le diagnostic du PCAET.
- ✓ **4 ateliers « Destination TEPOS »** ont été animés par l'ALEC SQY afin de recueillir différents avis sur les actions de maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable (2 ateliers grands publics les 14 et 16 mars 2018, ateliers interne ALEC SQY et animation équipe projet le 22 mars 2018). Les actions liées à l'amélioration des bâtiments (résidentiels et tertiaires) et à l'incitation aux mobilités actives ont été validés par tous tandis que d'autres thématiques ont fait débat (limitation de vitesse, ombrières sur parkings, ...).
- ✓ Les objectifs nationaux ont servi de guide pour orienter la stratégie territoriale et des scénarios prospectifs ont été élaborés à l'échelle du territoire.
- ✓ **La stratégie territoriale a été définie lors d'un atelier animé le 27 mars 2018, animé en partenariat avec l'IAU** (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, maintenant dénommé L'Institut Paris Région) par le département Énergie et Climat de l'IAU. Un premier temps de présentation et d'échanges autour des résultats du diagnostic a été réalisé (présentation de fiches synthétiques), suivi d'un temps de réflexion afin d'enrichir et d'éclairer la construction d'un programme d'orientations d'actions. Le CODESQY a insisté sur l'importance pour SQY et ses habitants d'avoir un PCAET mis en œuvre comme un projet, de conduire les chantiers majeurs en mode projet et de réaliser des démarches innovantes pour les autres chantiers (ex : implication de collectifs ou associations dans l'agriculture locale).
- ✓ La définition de la stratégie a été validée par le comité technique du 26 avril 2018 et par le comité de pilotage du 2 mai 2018.

Programme d'actions

Le programme d'actions permet de définir les actions permettant de répondre aux orientations et aux axes fixés par la stratégie territoriale durant les 6 ans du PCAET.

Cette étape a été co-construite avec les acteurs du territoire (département, communes, associations, entreprises, CODESQY, ...) à travers 4 ateliers qui ont été mis en place sur 4 axes :

- Environnement : biodiversité, qualité de l'air, agriculture locale
- Territoire : aménagement, mobilités, transports
- Énergie : maîtrise de l'énergie, bâti durable, ENR&R
- Activités : développement économique ; emploi, économie circulaire

Les ateliers se sont déroulés de la manière suivante :

1. Transmission des fiches issues du travail de compilation de l'ensemble des contributions et de la priorisation du comité technique dans la phase de définition de la stratégie territoriale,

2. Présentation de l'élaboration du PCAET et des différentes étapes pour permettre un niveau de connaissance commun à l'ensemble des participants,
3. Passage de chaque fiche, avec échanges et transmission de compléments, demande de modifications et informations via une plateforme numérique à disposition des participants.

Les ateliers ont rassemblé 75 participants : ALEC SQY (5%), associations (16%), CODESQY (11%), élus communaux (4%), techniques communes (13%), entreprises (13%), institutionnels/fédérations (département, préfecture, Cerema, CCI, CMA, ARS, ...) (15%).

Un travail de compilation de l'ensemble des informations, en partenariat avec le département Énergie-Climat de l'IAU, a permis d'aboutir à la réalisation de 21 fiches projets, comprenant au total 52 actions. Le programme d'actions a été validé par le comité technique du 29 juin 2018 et par le comité de pilotage du 3 juillet 2018.

Zoom sur la démarche de concertation

La démarche de concertation de la communauté d'agglomération, qu'elle soit numérique ou réalisée avec différents acteurs du territoire (CODESQY, IAU-ARENE), a servi d'appui majeur à l'élaboration du PCAET.

Le CODESQY, instance de démocratie participative, a été sollicité pour mettre en avant les réflexions citoyennes sur les thématiques d'aménagement, de mobilité et de développement durable. Cet espace d'échange et de débat permet à tous les acteurs du territoire de se rencontrer, d'échanger et de contribuer aux contenus des politiques publiques locales de SQY.

L'ancien département Énergie et Climat de l'IAU a accompagné le territoire sur les thématiques énergie climat. Cette structure a contribué à la définition de la stratégie territoriale et à l'élaboration du programme d'actions du PCAET de SQY.

Des actions de communication ont été mises en place tout au long du PCAET et ont contribué à promouvoir la concertation auprès des habitants : informations sur la concertation numérique exposées sur les affichages Decaux et mise en ligne des documents constitutifs du PCAET sur le site de l'intercommunalité. La communication a également été effectuée auprès des acteurs territoriaux (réunion des 12 directeurs généraux des services et réunion des 12 maires des communes) afin que tout le monde prenne conscience de l'importance des enjeux du PCAET.

1.2 Que contient le PCAET de Saint-Quentin-en-Yvelines ?

1.2.1 LES DOCUMENTS DE DIAGNOSTIC

Tout d'abord, le PCAET comprend un ensemble de diagnostics qui permettent de connaître la situation du territoire :

- ✓ Émissions de gaz à effet de serre et leur potentiel de réduction,
- ✓ Consommations énergétiques et leur potentiel de réduction,
- ✓ Productions énergétiques renouvelables et potentiel de développement,

- ✓ Émissions de polluants atmosphériques et possibilité de réduction,
- ✓ Présentation des réseaux de transport et distribution d'énergie,
- ✓ Estimation de la séquestration de carbone et de leurs flux dans les sols et de ses possibilités de développement,
- ✓ Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Un état initial de l'environnement (EIE) a été établi en février 2019 et sert d'appui à la réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) du PCAET. Ce document réglementaire vise à identifier les possibles impacts du PCAET sur toutes les composantes de l'environnement du territoire (biodiversité, paysage, santé, risques, etc.) et à définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces impacts. Un EIE avait également été rédigé dans le cadre du PLUi de SQY anciennement composé de 7 communes (Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux). Les communes de Maurepas, Villepreux et Coignières possédaient également chacune un EIE dans le cadre de leur PLU. L'ensemble de ces documents ont servi d'appui à l'identification des enjeux environnementaux sur le territoire qui sont utilisés dans l'Évaluation Environnementale Stratégique.

1.2.2 LA STRATEGIE ET LE PROGRAMME D' ACTIONS

Suite aux résultats des diagnostics, la communauté d'agglomération et leurs partenaires ont défini des objectifs pour le territoire et surtout des moyens pour les atteindre.

- ✓ La stratégie est composée :
 - Des enjeux et objectifs opérationnels
 - Des objectifs quantifiés en cohérence avec la stratégie régionale de l'énergie et du climat de la Région Ile de France
- ✓ Le programme d'actions rassemble des nouvelles actions portées par la communauté d'agglomération SQY et ses partenaires.

En effet, la stratégie du PCAET est une stratégie territoriale d'ensemble. Pour atteindre les objectifs, le territoire s'appuie sur un ensemble de programmes d'actions préexistants (PLUi et PLU, PLHi, CLS, Schéma d'aménagement Lumière (SDAL), Plan d'action agriculture locale et circuits courts, Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Dans le cadre du PCAET et de sa concertation, ces éléments existants ont été complétés là où des manques ont été identifiés. Le programme d'actions du PCAET est constitué uniquement de cet ensemble de nouvelles actions : aucune action du PCAET n'est préexistante à la démarche ou incluse dans un autre programme.

1.3 Les enjeux environnementaux issus de l'État Initial de l'Environnement

1.3.1 ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE

Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines d'une superficie de 12 000 ha est délimité par :

- Les vallées de la Bièvre et de Chevreuse au sud-est,
- La vallée de la Mauldre sur le versant nord-ouest qui rejoint la vallée de la Seine.

Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines se trouve sur une ligne de crête et de partage des eaux en direction de la Seine, en amont et en aval de Paris. Le relief est globalement peu prononcé et on retrouve de nombreux espaces ouverts essentiellement agricoles.

L'agglomération compte environ 60% d'espaces verts et bleus, composés d'espaces agricoles (20% du territoire), de forêts (19% du territoire), de parcs, d'étangs, de bassins, de rigoles, ... Parmi ces espaces naturels, on retrouve des espaces naturels protégés tels que la réserve naturelle nationale de SQY, deux zones Natura 2000, le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, neuf ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), les sites classés et inscrits et d'autres sites naturels identifiés dans le PLUi et les PLUs des 5 autres communes.

1.3.2 RESSOURCES ET QUALITE DES MILIEUX

Ressource agricole

La ressource agricole est importante sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines (2 523 ha de terres agricoles soit 21 % de la surface du territoire, dont 14 % en Agriculture Biologique). Les cultures majoritaires sont des céréales, oléo-protéagineux, et du foin produit pour l'alimentation des chevaux ou bovins. Deux exploitations maraichères en agriculture biologique sont présentes sur le territoire.

Les habitants de la communauté d'agglomération s'engagent dans des initiatives visant à favoriser l'agriculture (jardins familiaux, partagés, d'insertion ou pédagogiques, espaces de culture en libre-service, gestions pastorales d'espaces en friche, ...).

L'ensemble de ces espaces agricoles remplissent une grande diversité de fonction sur le territoire : fonction paysagère, fonction de loisirs, fonction alimentaire, fonction économique, maintien de la biodiversité, qualité des sols, ...

Ressource du sous-sol

Les sous-sols du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines sont argileux et donc susceptibles de se déformer en fonction des conditions climatiques (risque retrait-gonflement des argiles). La présence d'une vaste nappe phréatique en profondeur des sous-sols est un atout pour le territoire tandis que des carrières souterraines anciennes présentent un risque d'effondrement.

Ressource Eau

Le réseau hydrographique est largement anthropisé sur le territoire. Il existe 3 bassins versants profondément modifiés depuis le XVIIème siècle et de nombreux bassins de rétention des eaux pluviales construits lors de l'aménagement de la ville nouvelle. Les eaux souterraines du territoire sont peu polluées et les zones humides sont riches en biodiversité.

Le territoire n'a pas de ressource en eau potable exploitée sur le territoire mais les installations de production situées en dehors du territoire permettent d'alimenter la population. Les capacités résiduelles des trois stations de SQY sont étudiées pour pouvoir anticiper la création d'éventuelles extension de traitement.

1.3.3 RISQUES ET NUISANCES

Qualité de l'air

L'air est relativement de bonne qualité sur le territoire. L'utilisation des véhicules sur les axes de circulation majeurs du territoire engendre une pollution atmosphérique. L'augmentation du trafic routier est donc une menace pour le maintien de la qualité de l'air. Le territoire développe pour ce faire les modes de déplacements doux, les transports en commun et autres modes de transports alternatifs.

Nuisances sonores

Le territoire dispose de plusieurs axes de circulation routiers et ferroviaires qui engendrent des nuisances sonores. Des nuances peuvent également provenir du trafic aérien dans les zones urbaines du sud-est du territoire en lien avec l'aérodrome de Toussus-le-Noble. Un plan de prévention des bruits dans l'environnement (PPBE) est en cours de réalisation et il y a un potentiel de renouvellement des revêtements de voiries.

Déchets

La collecte des déchets est unifiée à l'échelle de la communauté d'agglomération. La production de déchets est à la hausse mais le territoire essaie de valoriser au mieux les déchets à travers la sensibilisation au tri sélectif, la possibilité de valoriser localement les déchets organiques par méthanisation et la mise en place de compost individuel et collectif.

Risques

Le risque d'inondation est faible sur le territoire. Le risque lié au retrait gonflement des argiles peut être important en fonction des conditions climatiques puisque l'argile est l'un des constituants principaux du sol du territoire. Les installations technologiques et industrielles installées en grand nombre sur le territoire constituent un risque de pollution pour les sols et marnières.

1.4 Les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement identifiés par l'Évaluation Environnementale Stratégique

La mise en œuvre du PCAET présente globalement un impact positif sur l'environnement à travers les enjeux liés aux changements climatiques, à la consommation d'énergie et à la qualité de l'air. Les actions de renforcement de la trame verte et bleue, d'accompagnement à l'évolution des pratiques agricoles, de protection des espaces de biodiversité, de recyclage des déchets organiques et de lutte contre les îlots de chaleur urbain ont des incidences positives sur la biodiversité et les continuités écologiques, le paysage et les ressources naturelles. Les actions de développement d'une mobilité alternative permettent de limiter les nuisances et pollutions tandis que les actions liées à l'économie circulaire permettent de favoriser le recyclage et ainsi de réduire les déchets.

Des incidences potentielles ont cependant été identifiées. Le développement des énergies renouvelables, tel que le photovoltaïque, pourrait par exemple avoir un impact sur les écosystèmes, le cadre de vie et la valorisation du patrimoine. Cependant, le PCAET ne localise aucun équipement ou projet et il est aujourd'hui impossible d'identifier d'éventuels impacts, notamment sur les espaces Natura 2000.

D'autres incidences potentielles concernent les risques de pollutions des eaux, des sols et les risques sur la biodiversité liés à l'utilisation de produits chimiques sur les cultures en ville. Le balisage des itinéraires piétons dans l'espace public doit être intégré au mieux éviter de dégrader le paysage. De plus, au niveau de l'action de création de la mathériauthèque, l'utilisation d'agro matériaux qui seraient issus d'une agriculture consommatrice de produits chimiques pourrait avoir une incidence potentielle sur la qualité de l'eau et des sols.

Certains travaux de rénovation peuvent entraîner des nuisances ponctuelles secondaires qui devront être maîtrisées.

1.5 Le dispositif de suivi et d'évaluation

Le PCAET fait l'objet d'une démarche de suivi et évaluation.

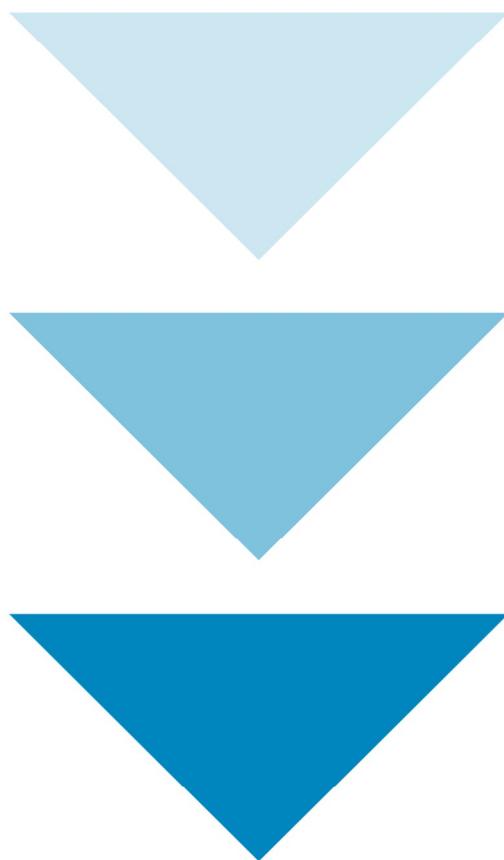
La première fiche action du PCAET consiste à la mise en place de la plateforme ESQYMO (Eco-Laboratoire Saint-Quentin-en-Yvelines de Mobilisation et d'Observation). Cet espace de partage et d'échanges a pour vocation de suivre le PCAET à l'aide de 4 outils :

- Un **observatoire local** qui permet de recueillir l'ensemble des données territoriales (thermographie aérienne, étude PCAET, données fournisseurs d'énergie, ...) pouvant servir comme outil de prospective et de planification,

- Un **observatoire du PCAET** qui permet de suivre l'avancement du plan climat à travers des indicateurs sur la réalisation et l'évaluation des actions du programme d'actions,
- Une **interface collaborative** qui permet aux acteurs du territoires et aux personnes volontaires de proposer de nouvelles actions ou de s'impliquer dans les actions déjà planifiées.
- Un **comité consultatif multi-partenarial** qui intègre la gouvernance du PCAET et permet d'impliquer les acteurs du territoire.

Cette plateforme est donc un outil majeur du dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET de SQY. Elle donne l'opportunité aux usagers de proposer de nouvelles actions et de s'intégrer au PCAET de manière participative. Cet outil permet de valoriser les actions existantes et de les déployer le plus largement possible sur le territoire.

2 Objectif du plan et articulation avec les autres plans et programmes



2.1 La stratégie du PCAET

Les 3 objectifs stratégiques transverses du PCAET sont

- Maintenir et développer l'attractivité du territoire face au Changement Climatique
- Assurer la qualité de vie des générations actuelles et futures
- Faire de SQY (EPCI) un acteur exemplaire de la Transition énergétique

Pour atteindre ces objectifs, il s'agira de répondre à 5 enjeux déclinés en objectifs opérationnels du PCAET de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ceux-ci sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

ENJEUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
VIVRE DANS UN TERRITOIRE RESILIENT ET MOINS VULNERABLE	<p>Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - En réduisant sa vulnérabilité, - En anticipant l'évolution, - A travers l'aménagement, - En préservant les fonctions écosystémiques du territoire, - En créant les opportunités économiques.
PRATIQUER UN TERRITOIRE PRESERVANT LA QUALITE DE VIE	<p>Diminuer l'impact du territoire sur l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - En préservant la qualité de l'air, - En préservant la qualité de l'eau (nappes phréatiques), - En réduisant les émissions de GES, - En réduisant les émissions de polluants atmosphériques, - En réduisant l'exposition au bruit.
PARTICIPER A LA DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE LOCALE	<p>Ancrer l'emploi du territoire sur l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - En accompagnant le développement de l'économie circulaire, - En accueillant des activités non délocalisables, - En développant des filières qualifiantes de la Transition Énergétique.
RESIDER DANS UN TERRITOIRE PERFORMANT	<p>Décarboner le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - En appliquant la sobriété des usages (énergie, eau, etc.),

	<ul style="list-style-type: none"> - En rénovant le patrimoine bâti (public, tertiaire, résidentiel), - En développant les énergies renouvelables et de récupération et le stockage, - En garantissant l'accès aux besoins énergétiques.
<p>CIRCULER SUR UN TERRITOIRE AUX MODALITES MULTIPLES</p>	<p>Introduire la multimodalité dans le quotidien de tous</p> <ul style="list-style-type: none"> - En optimisant les moyens de transport collectif, - En favorisant les mobilités douces et actives, - En réduisant/permettant de réduire les mobilités contraintes - En rapprochant les services (commerces, enseignement, sports et loisirs, culture, etc.), l'habitat et l'emploi.

Le PCAET de SQY est en cohérence avec le SRCAE et se fixe donc les mêmes objectifs stratégiques. Le territoire se fixe donc pour objectif une diminution de moitié de la consommation d'énergies fossiles et nucléaires d'ici 2030 par rapport à 2015. Pour cela, les objectifs énergétiques quantifiés sont les suivants :

- La réduction de près de 20% des consommations énergétiques,
- La multiplication par 2 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien,
- La multiplication par 3 de la part globale des ENR dans les consommations énergétiques.

Les objectifs quantifiés retenus sont donc ceux du SRCAE de la Région île de France. Ces objectifs de long terme ont été retenus afin d'affirmer l'ambition de SQY. Ils ne sont pas pour autant des limites indépassables et s'il est possible de dépasser certains objectifs cela sera fait. Inversement, peut-être que certains objectifs ne seront pas atteints. Ces objectifs ont été conçus comme des objectifs étendards qui affirment une ambition et une direction à suivre.

Ces dimensions quantitatives et prospective de la stratégie seront affinées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue et en particulier à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours.

2.2 Le plan d'action du PCAET¹

Participation / Animation

Fiche projet n°1 : Créer un éco-laboratoire de la transition écologique à SQY

Actions

- Créer et animer les Observatoires du PCAET
- Mettre en place l'espace collaboratif de l'éco-laboratoire
- Créer et animer une carte ouverte sur SQY

Fiche projet n°2 : Mobiliser les saint-quentinois

Actions

- Créer et animer un Groupe d'Acteurs de l'EEDD
- Animer le territoire en coordination avec le GA
- Communiquer sur les actions EEDD

Énergie / Consommation

Fiche projet n°3 : Elaborer un Schéma Directeur de l'Énergie du patrimoine de SQY

Actions

- Doter le territoire d'une gestion énergétique globale (gestion et efficacité)
- Réaliser des audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine
- Mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation énergétique

Fiche projet n°4 : Amplifier l'utilisation de la plateforme de rénovation RePerE Habitat

Actions

- Fédérer les partenaires et adhérents et animer la plateforme RePerE Habitat sur SQY
- Créer une Maison de l'Habitat et de l'éco-citoyen
- Créer et animer une mathériauthèque

Fiche projet n°5 : Promouvoir la démarche « Bâtiments durables franciliens » pour les rénovations

Actions

- S'inscrire et mettre en place la démarche Bdf

Fiche projet n°6 : Co-construire et animer le programme d'actions de déploiement des ENR&R à horizon 2030

Actions

- Créer et animer un GT ENR&R avec les acteurs du territoire
- Être territoire d'expérimentation pour un projet innovant gaz
- Elaborer un cadastre solaire du territoire selon le planning de la région Ile de France

¹Source : Stratégie de transition énergétique et écologique territoriale du PCAET

Activités économiques

Fiche projet n°7 : Développer les filières de la Transition Énergétique

Actions

- Faire émerger une filière de la transition énergétique sur SQY
- Créer et accueillir une formation professionnelle de la Transition Énergétique

Fiche projet n°8 : Développer de nouveaux lieux pour des modes de travail flexibles en milieu urbain et rural

Actions

- Créer un lieu de coworking dédié à la Transition Énergétique
- Développer un espace multi-usages (travail, rencontres, ...)

Fiche projet n°9 : Valoriser une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement

Actions

- Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- Favoriser la diversification de l'agriculture locale

Fiche projet n°10 : Intégrer les produits locaux dans le quotidien des usagers du territoire

Actions

- Favoriser l'intégration de produits locaux dans la restauration collective
- Valoriser les productions locales et les modes de commercialisation en circuits-courts
- Favoriser le développement de filières locales de transportations alimentaires

Fiche projet n°11 : Implanter et accompagner les structures de l'Economie Circulaire ou de Proximité

Actions

- Soutenir les initiatives existantes
- Soutenir le développement des AMAP, des EPI et des groupements d'achats solidaires
- Implanter une ressourcerie sur Saint-Quentin-en-Yvelines

Fiche projet n°12 : Développer l'Écologie Industrielle Territoriale sur le territoire

Actions

- Évaluer les potentiels d'EIT sur Saint-Quentin-en-Yvelines
- Créer un portail web d'échange et de coopération inter-entreprises

Environnement

Fiche projet n°13 : Essaimer l'agriculture urbaine citoyenne sous ses différentes formes

Actions

- Cultiver les espaces urbains (jardins partagés ou collectifs, pieds d'arbres, etc.)
- Installer des bacs incroyables comestibles
- Planter des arbres fruitiers en ville (dans les espaces sécurisés)

Fiche projet n°14 : Préserver et développer les espaces de biodiversité pour la petite faune du territoire

Actions

- Installer des espaces d'accueil de la petite faune
- Installer des ruches
- Multiplier les refuges LPO

Fiche projet n°15 : Mettre en place des zones de phyto-épuration

Actions

- Expérimenter une zone de phyto-épuration puis élargir à l'ensemble du territoire
- Préserver et restaurer les berges

Fiche projet n°16 : Transformer à la source les déchets organiques

Actions

- Déployer des composteurs individuels et collectifs
- Proposer l'adoption de poules

Territoire / Transports

Fiche projet n°17 : Favoriser la marche au quotidien

Actions

- Mettre en place des diagnostics en marchant
- Baliser les itinéraires piétons dans l'espace public
- Créer une application numérique dédiée

Fiche projet n°18 : Intégrer les déplacements doux dans les déplacements quotidiens

Actions

- Développer les vélobus
- Appuyer l'utilisation des applications de covoiturage

Fiche projet n°19 : Intégrer les déplacements doux dans l'activité professionnelle

Actions

- Favoriser le déploiement de l'indemnité kilométrique vélo aux salariés et agents
- Tester l'autopartage inter-entreprises

Fiche projet n°20 : Plan de Déplacement d'Administration (PDA)

Actions

- Mettre en œuvre un PDA SQY (EPCI)
- Sensibiliser les agents aux modes actifs et à l'écomobilité

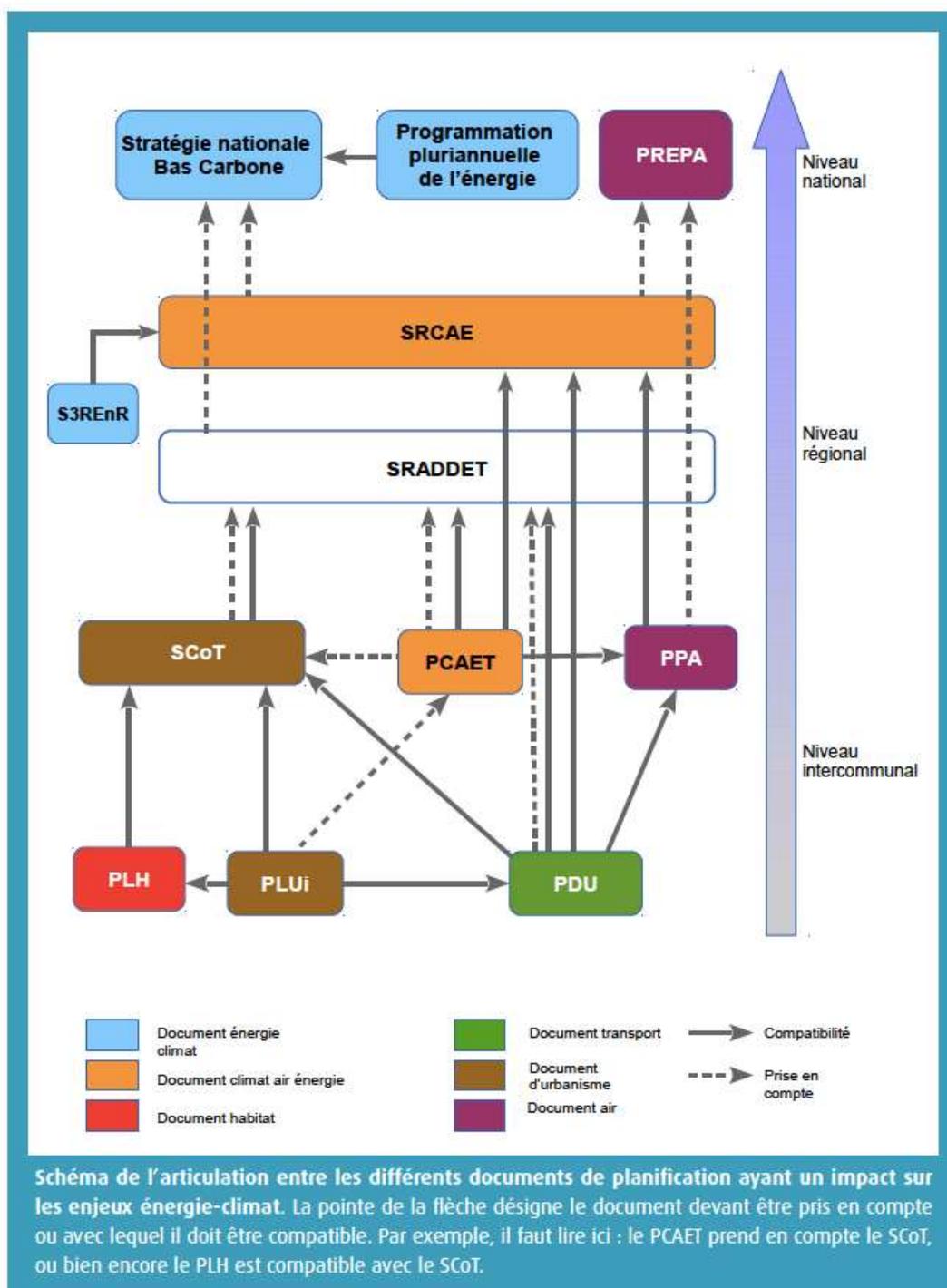
Fiche projet n°21 : Réduire la vulnérabilité au risque « effet d'îlot de chaleur urbain »

Actions

- Identifier les zones de vulnérabilité du territoire
- Intégrer les critères de lutte contre les ICU dans les documents d'urbanisme
- Mettre en place une organisation sociétale pour lutter contre les ICU

2.3 Articulation des plans et programmes

Schéma d'articulation entre les différents documents de planification ayant un impact sur les enjeux énergie climat.



Source : CEREMA – Janvier 2017

Le Schéma Directeur de la région Ile-de-France (SDRIF)

Le schéma directeur de la région Ile-de-France est un document de planification stratégique qui a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique, l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de la région.

La version définitive du SDRIF a été approuvée le 27 décembre 2013 par décret en Conseil d'État.

Différentes orientations régionales ont été mises en place dans ce schéma.

Limitier l'étalement urbain sur les espaces naturels

Il s'agit d'une priorité pour le schéma. Le développement urbain doit donc être assuré par la densification des espaces déjà urbanisés, en lien avec la desserte et l'offre d'équipements.

Maitriser le ruissellement urbain

La mise en œuvre d'une gestion intégrée des eaux pluviales est nécessaire pour maîtriser le ruissellement urbain (réduction des espaces publics imperméabilisés, rétention à la source, infiltration, limitation des débits de fuite, ...).

Pérenniser et valoriser les espaces verts publics existants

Il s'agit de maintenir les continuités vertes identifiées dans des stratégies adaptées à leurs contextes.

Développer des itinéraires pour les modes actifs

Le schéma demande de développer des itinéraires pour les modes actifs à l'occasion des opérations d'aménagement, notamment pour la mobilité quotidienne : lien entre centres urbains, pôles multimodaux, de service ou d'activité, établissement d'enseignement, équipements de loisirs, ...

Déclinaison dans le PCAET de SQY :

Le PCAET vise des objectifs communs avec le SDRIF. La communauté d'agglomération de SQY vise à préserver et maintenir la continuité des espaces naturels, agricoles et forestiers face à l'urbanisation.

Des fiches projets du PCAET fixent des actions sur le développement des modes de transports doux et sur l'accompagnement pour une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. Les actions relatives au renforcement du stockage de carbone dans les sols ou à la plantation de haies ont un effet bénéfique sur la maîtrise des ruissellements.

Le PCAET est donc compatible avec le SDRIF qui fixe des objectifs pour la région Ile-de-France.

Les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE)

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) vise à mener une action cohérente dans le cadre d'une transition dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie sur tout le territoire. Il doit permettre de décliner les engagements nationaux et internationaux à l'horizon 2020, en tenant compte des spécificités et enjeux locaux.

Le SRCAE Ile-de-France a été adopté en décembre 2012. Il propose 3 grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de doublement du rythme des réhabilitations dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- Le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020
- La réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

Déclinaison dans le PCAET de SQY :

L'ensemble des thèmes de travail proposé par les SRCAE sont traités par le PCAET de SQY. Les objectifs quantifiés du PCAET étant cohérent avec la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, ils sont supérieurs à ceux des SRCAE qui étaient plus anciens.

Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France est un outil local important de la lutte contre la pollution atmosphérique. Les actions de ce plan visent à ramener la concentration des polluants réglementés à des valeurs en dessous des normes fixées. Ce plan a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2018.

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur pour la région Ile-de-France. En effet, les densités de population et d'activités sont telles que les émissions de polluants sont très importantes. Il s'agit d'une région sujette aux dépassements des valeurs réglementaires.

Des défis ont été formulés dans le PPA dans les secteurs aérien, agricole, industriel, résidentiel, tertiaire et dans le secteur des transports afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air en Ile-de-France.

Déclinaison dans le PCAET de SQY :

Le programme d'action du PCAET vise à réduire la pollution atmosphérique à travers les actions de promotion de déplacements doux, alternatifs à la voiture individuelle. De même, les actions liées à l'implantation et à l'accompagnement des structures de l'économie circulaire (soutien au développement d'AMAP, implantation d'une ressourcerie) permettent de réduire les émissions de polluants dans l'air.

Le PCAET de SQY est donc compatible avec le Plan de Protection de l'Atmosphère.

2.3.2 PRISE EN COMPTE

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone décline les mesures et les leviers pour réussir la mise en œuvre d'une nouvelle économie verte nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone a été présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des ministres. Le décret fixant les trois premiers budgets carbone pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028 et approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 19 novembre 2015. La SNBC a été révisée en 2018-2019 avec pour objectif la neutralité carbone en 2050. Cette révision a été adoptée par le décret 2020-457 du 21 avril 2020.

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone et durable. Elle fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France :

- ⇒ À court/moyen terme : les budgets-carbone (réduction des émissions de -27% à l'horizon du 3ème budget-carbone par rapport à 2013),
- ⇒ À long terme à l'horizon 2050 : atteinte du facteur 6 (réduction des émissions de -83,3% par rapport à 1990).

La SNBC comprend 67 recommandations pour chaque secteur d'activités et sur des sujets transversaux et des points de vigilance concernant des objectifs environnementaux, économiques, technologiques et sociaux ou des effets antagonistes pouvant influencer la mise en œuvre des recommandations de la stratégie.

Ces objectifs seront ancrés dans les territoires grâce aux territoires à énergie positive pour la croissance verte, aux schémas régionaux climat air énergie et aux plans climat air énergie territoriaux.

Déclinaison dans le PCAET de SQY :

Les PCAET sont les outils de déclinaison locale de la SNBC en matière d'atténuation du changement climatique.

L'ensemble des thématiques de travail de la SNBC sont prise en compte dans les diagnostics et orientations du PCAET de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

2.3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES SUPRA-TERITORIALES

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE constitue le document de référence pour la politique de l'eau dans le bassin, d'autant que la loi sur l'eau lui accorde une portée juridique. Il détermine les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre.

L'enjeu du SDAGE est de concilier durablement protection de l'environnement et développement d'activités économiques face aux effets prévisibles des évolutions du climat, de la démographie ou encore de l'énergie.

La communauté d'agglomération de SQY est située sur le bassin hydrographique Seine-Normandie. Le SDAGE 2016-2021 a été adopté le 1^{er} décembre 2015. Il fixe la stratégie 2016-2021 pour atteindre un bon état des milieux aquatiques et il décrit les actions à mener pour atteindre cet objectif.

Les orientations du SDAGE Seine-Normandie permettent d'apporter des réponses aux principaux enjeux identifiés à l'issue de l'état des lieux sur le bassin :

- Préserver l'environnement et sauvegarder la santé en améliorant la qualité de l'eau et des milieux aquatiques de la source à la mer
- Anticiper les situations de crise en relation avec le changement climatique pour une gestion quantitative équilibrée et économe des ressources en eaux : inondations et sécheresses

Déclinaison dans le PCAET de SQY :

Pas d'objectif ciblé sur la ressource en eau dans les fiches actions.

La politique de développement des déplacements doux du PCAET de SQY participe marginalement à éviter les pollutions accidentelles ou chroniques de la ressource en eau (hydrocarbure, lessivage de route, ...).

Le maintien de l'activité agricole sur le territoire participe à maintenir une activité source de pression identifiée (qualitative et quantitative) sur la ressource en eau. Il faut cependant prendre en compte le fait des bénéfices autres de cette activité sur l'économie locale (activité principale sur le territoire), les paysages, la biodiversité et les continuités écologiques. De plus, le PCAET oriente cette activité vers une pratique plus respectueuse de l'environnement : avec un souhait de développer les circuits courts de proximité tout en préservant les espaces de biodiversité pour la petite faune du territoire.

Le PCAET est donc cohérent avec la politique locale de gestion des eaux (SDAGE).

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le territoire de la communauté d'agglomération de SQY est concerné par 3 SAGEs élaborés par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

- **SAGE Bièvre** (approuvé en avril 2017)

La stratégie du SAGE Bièvre établie par la Commission Locale de l'Eau fixe des objectifs généraux :

- La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides
- La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature
- La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération
- Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau
- La valorisation de l'eau comme ressource économique

- La promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau
 - Le rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques
 - La protection du patrimoine piscicole
- **SAGE Orge-Yvette** (approuvé en juin 2006 puis révisé et à nouveau approuvé en juillet 2014)

Le SAGE Orge-Yvette fixe les enjeux et objectifs suivants :

- Qualité des eaux : suppression des rejets directs d'effluents, adaptation des rejets des stations d'épuration, réduction des contaminations des eaux par les pesticides, mise en place des procédures de protection des captages d'eau potable mobilisant les eaux de nappe
 - Fonctionnalité des milieux aquatiques et humides : amélioration des caractéristiques hydromorphologiques des cours d'eau et leurs fonctionnalités écologiques, restauration de la continuité écologique des cours d'eau, renforcement de la protection des zones humides par rapport aux pressions urbaines
 - Gestion quantitative : maintien de l'état quantitatif de la ressource, préservation des zones exposées au risque inondation, gestion des eaux pluviales
 - Sécurisation de l'alimentation en eau potable : gestion des réseaux d'eau potable, encouragement à la baisse des consommations moyennes, amélioration de la qualité des eaux brutes, mise en place des procédures d'instauration des périmètres de protection et des aires d'alimentation de captages
- **SAGE Mauldre** (approuvé en janvier 2001 puis révisé et à nouveau approuvé en août 2015)

Le SAGE de la Mauldre fixe les enjeux suivants :

- Assurer la gouvernance et la mise en œuvre du SAGE
- Restaurer la qualité des milieux aquatiques superficiels
- Préserver la ressource en eau souterraine
- Prévenir et gérer le risque d'inondation
- Valoriser le patrimoine et les usages liés à l'eau

Déclinaisons dans le PCAET de SQY :

Le PCAET de SQY permet marginalement de limiter la pollution de l'eau à travers la politique de déplacement bas carbone et de préserver les espaces de biodiversité au niveau des zones humides du territoire.

Le PCAET est donc en accord avec les orientations thématiques du SAGE Bièvre, SAGE Orge-Yvette et du SAGE Mauldre.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) d'Ile-de-France

La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Loi Grenelle 1), instaure dans le droit français la création de la Trame Verte et Bleue ; nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité. La Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite

Loi Grenelle 2) précise les modalités d'élaboration et le contenu des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE), parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la biodiversité.

La Trame Verte et Bleue, réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, est une mesure phare du Grenelle de l'environnement. Elle « vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. » (MEDDE).

La constitution de la Trame Verte et Bleue nationale se fait à l'échelle de chaque région, via l'élaboration de Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE). Ces SRCE doivent faire l'objet de déclinaisons dans les politiques d'aménagement mises en œuvre à l'échelle locale. Le territoire de la communauté d'agglomération de SQY est concerné par le SRCE d'Ile-de-France.

Le SRCE d'Ile-de-France (adopté le 21 octobre 2013) identifie des orientations dans 9 domaines d'action liés aux continuités écologiques : la connaissance, la formation et l'information, l'intégration de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, la gestion des espaces, les milieux agricoles, le milieu urbain, les milieux aquatiques et humides et les actions relatives aux infrastructures linéaires.

Déclinaisons dans le PCAET de SQY :

Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines est concerné par des réservoirs de biodiversité (étang de Saint-Quentin, forêt de Port-Royal et vallée de la Mérantaise) et des zones humides (abords de l'étang de Saint-Quentin et de l'étang des Noës) à préserver. Les corridors et cours d'eau souffrent localement de coupures et d'obstacles à traiter : sources de la Bièvre, RD91 au niveau de la vallée de la Mérantaise et dans la forêt de Port-Royal, N12 au niveau du Bois-Robert...

La catégorie « Environnement » du programme d'action du PCAET intègre l'objectif de préservation des espaces naturels et de la biodiversité. Cet objectif est relié à l'action d'identification de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et à l'action de sensibilisation des habitants à la biodiversité et à la récréation de la trame verte.

Le PCAET est donc cohérent avec le SRCE d'Ile-de-France.

Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Dans le cadre de la directive inondations et en déclinaison de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI), le PGRI définit les objectifs de la politique de gestion des inondations à l'échelle du bassin et fixe les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs. Certains PGRI définissent également des objectifs et des dispositions spécifiques pour chaque territoire à risque important d'inondation (TRI) du district.

Ce plan traite de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations :

- La prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- La surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation ;
- La réduction de la vulnérabilité des territoires face aux risques d'inondation, notamment des mesures pour le développement d'un mode durable d'occupation du sol et la maîtrise de l'urbanisation ;

- L'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque, risques d'inondation (PGRI) a été élaboré sur chaque bassin sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin en lien avec les parties prenantes.

Le territoire de la communauté d'agglomération de SQY est concerné par le PGRI du Bassin Seine-Normandie arrêté et entré en vigueur en décembre 2015 et couvrant la période 2016-2021.

Déclinaison dans le PCAET de SQY :

La prévention des risques inondation n'est pas un objectif spécifiquement visé par le PCAET. Cependant, aucune action ne vient aggraver ce risque et des fiches projets issues du programme d'actions du PCAET de SQY consistent à valoriser une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement et à développer l'agriculture urbaine. Ces actions permettent d'améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol grâce à l'enracinement des plantes et permettent ainsi de limiter le risque d'inondation.

Le PCAET est compatible avec la stratégie de gestion des risques inondation.

Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi)

Le PLHi est un document stratégique de programmation globale de la politique locale de l'habitat (d'une durée de 6 ans) : parcs public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. Il permet de définir et de programmer les investissements et les actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire. Les intercommunalités ont l'obligation de mettre en place ce programme local de l'habitat.

Le PLHi comprend un diagnostic de la situation intercommunale au niveau de l'habitat, un énoncé des principes et des objectifs (offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée sur les territoires) et enfin un programme d'actions de renouvellement urbain et maîtrise foncière (pour limiter les effets négatifs de l'urbanisation comme la consommation d'espaces naturels, l'imperméabilisation des sols, la fragmentation paysagère et les émissions de gaz à effet de serre).

Le 4^{ème} Programme local de l'habitat de Saint-Quentin-en-Yvelines a été approuvé par le conseil communautaire en septembre 2019.

Déclinaison dans le PCAET de SQY :

Différentes actions en lien avec le PLHi de SQY tendent vers les objectifs du PCAET :

- Un projet de Charte des promoteurs pour un urbanisme négocié : vise à garantir la qualité attendue des logements pour les futurs occupants.
- Le rapprochement habitat-emploi via une convention cadre action logement : cette action permet de limiter les déplacements et les émissions sur le territoire.
- Des dispositifs de financement : programme « Habiter mieux pour lutter contre la précarité énergétique », investissements territoriaux intégrés (ITI).
- Pour un habitat neuf durable : améliorer la qualité du logement via la certification et l'information et répondre aux enjeux de la transition énergétique, environnementale et numérique.
- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

En effet, les fiches projets n°4, 5, et 8 du PCAET de SQY sont en lien avec les actions présentées ci-dessus. Le PCAET est donc cohérent avec le PLHi de Saint-Quentin-en-Yvelines.

2.3.4 ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES DE SQY

La stratégie climat-air-énergie du PCAET est un chapeau et les objectifs qu'elle fixe seront atteints à la fois par la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET et par la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles de SQY (PLUi et PLUs, PLHi, CLS, SDAL, Plan d'action agriculture locale et circuits courts, PLPDMA).

La contribution de ces différents documents cadres et programmes d'actions est présentée en détail dans le document présentant la démarche de réalisation du PCAET, un tableau de synthèse en est présenté ici :

	Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique	Diminuer l'impact du territoire sur l'environnement	Ancrer l'emploi de la Transition Énergétique sur le territoire	Décarboner le territoire	Introduire la multi modalité dans le quotidien de tous	Commentaires
PLUs des communes	1	1		1	1	Les PLUs sont inscrits dans une démarche de développement durable.
PLUi à 7						
Mettre l'homme au cœur des territoires naturels et urbains de SQY	1					Ce premier défi vise à assurer la qualité de vie en conciliant les enjeux environnementaux et urbains. Ce plan détaille les objectifs suivants : concevoir le bâti en tenant compte de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas naturels et lutter contre les îlots de chaleur urbain pour anticiper les effets du réchauffement climatique.
Adapter le territoire aux changements	1			1		Ce second défi consiste à adapter le territoire face au changement climatique, à limiter les dépenses énergétiques et à concevoir des espaces urbains, bâtiments et matériaux pour un territoire durable.
Tendre vers un génie urbain à vocation écologique	1	1				Ce troisième défi présente 3 orientations : la question de l'assainissement urbain

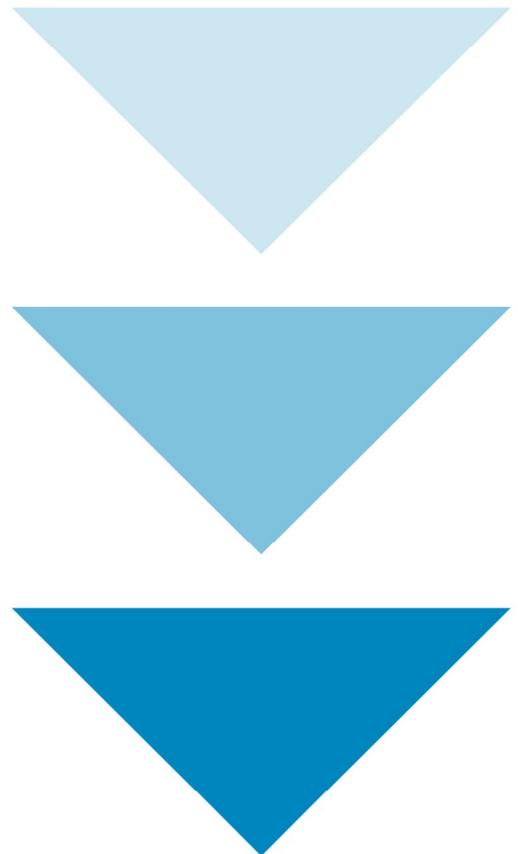
						(qualité de l'eau), la gestion des déchets et la préservation des espaces de nature et de leurs fonctionnalités écologiques.
Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi)						
Charte des promoteurs pour un urbanisme négocié				1		Cette charte vise à garantir la qualité attendue des logements pour les futurs occupants. Elle demande aux promoteurs de travailler sur le coût du bâti, de respecter les objectifs environnementaux et de promouvoir l'innovation au sein des projets
Le rapprochement habitat-emploi via une convention cadre action logement		1		1	1	Cette convention vise à rapprocher Habitat-Emploi afin de limiter les déplacements et les émissions sur le territoire.
Des dispositifs de financement				1		Le programme "Habiter mieux pour lutter contre la précarité énergétique" et les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) sont les dispositifs de financements proposés.
Pour un habitat neuf durable				1		Les démarches de certifications (convention avec Cerqual, certification "NF Habitat HQE", souscription à GISELE) permet au territoire de répondre aux enjeux de transitions énergétique, environnementale et numérique (construction d'un bâtiment durable).
ANRU +				1		Le projet de renouvellement vise à diminuer la précarité énergétique, participer localement à l'atteinte des objectifs nationaux et à favoriser de

						nouvelles méthodes de collaboration avec les entreprises du territoire via la Club Climat Énergie de SQY.
Plan local de déplacement (PLD)						
Renforcer l'accessibilité de l'agglomération de SQY		1		1	1	Cet axe du PLD vise à rénover le réseau de transports, à améliorer l'offre ferroviaire actuelle et à restructurer le réseau de bus.
Renforcer l'attractivité des transports en commun		1		1	1	Le territoire doit augmenter l'attractivité des transports en communs afin de renforcer ces modes de déplacement.
Améliorer la diversification des mobilités		1		1	1	La collectivité souhaite développer différents modes de déplacements et proposer des services supplémentaires de mobilité durable.
Des espaces multimodaux		1		1	1	SQY a entrepris de favoriser le stationnement des véhicules motorisés, des vélos et a aménagé des arrêts de bus et des infrastructures nécessaires aux transports collectifs "lourds".
Schéma directeur vélo		1		1	1	Le schéma directeur vélo a pour objectif de promouvoir l'utilisation du vélo à travers la mise en place de stationnements vélo, l'aménagement d'itinéraires cyclables, la mise en œuvre de services (vélostation) et la cartographie des pistes cyclables.
Plans de déplacements Inter-entreprises		1		1	1	Le plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) vise à favoriser les solutions de déplacements

						alternatives à la voiture individuelle des salariés.
Environnement, biodiversité et patrimoine						
Trame verte et bleue	1	1		1		La communauté d'agglomération a réalisé plusieurs études permettant de définir la trame verte et bleue à l'échelle de son territoire.
Charte de la biodiversité	1	1		1		La Charte de la biodiversité permet de préserver, restaurer et gérer la biodiversité dans ses milieux naturels.
Conception, valorisation et entretien du patrimoine	1	1		1		Les services de SQY intègrent les espaces verts et naturels dans les projets d'aménagement.
Charte de l'arbre	1	1		1		L'agglomération s'est doté d'une charte de l'arbre afin de porter une attention particulière aux espaces verts qui occupent 60% du territoire. Des engagements permettent de préserver l'arbre sur le territoire.
Autres stratégies et démarches						
Contrat Local de Santé (CLS)	1					La fiche action 15 du CLS consiste à réduire les inégalités sociales de santé en lien avec l'environnement
Schéma Directeur de l'Aménagement Lumière (SDAL)	1			1		Ce schéma porte une attention particulière à la maîtrise de la consommation d'énergie et à la préservation de la faune nocturne (trames noires).

Plan d'actions pour le développement de l'agriculture locale et les circuits-courts alimentaires	1	1		1		<p>Ce programme détaille les actions à mettre en place pour répondre aux objectifs de préservation de l'agriculture locale et de développement d'une agriculture de proximité.</p>
Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)			1			<p>L'agglomération s'engage dans la réduction des déchets sur le territoire à travers la mise en place de ce plan. Cet objectif s'intègre dans le cadre plus large de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources.</p>

3 État initial de l'environnement



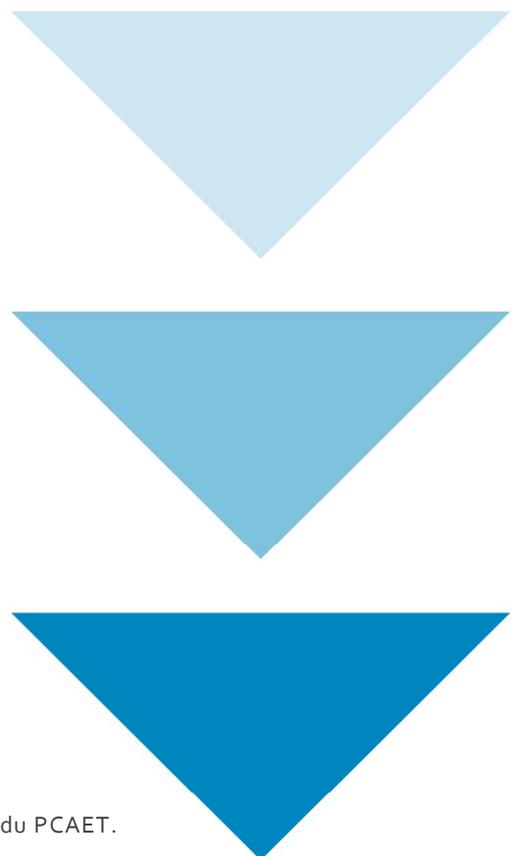
L'État Initial de l'Environnement de la communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines a été établi en Février 2019. Ce document est récent et sur un périmètre équivalent à celui du PCAET.

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les enjeux environnementaux issus de l'État Initial de l'Environnement selon différentes thématiques.

THEME	SOUS-THEME	ENJEU ENVIRONNEMENTAL
BIODIVERSITE	Milieux et espèces	Préservation des milieux naturels
		Maintien des espèces rares
		La prise en compte des sites identifiés comme réserves naturelles
	Natura 2000	Préservation des espèces sauvages et fragiles des zones humides et habitats d'intérêt communautaire
	Continuités écologiques	Préservation de la trame verte face à l'urbanisation
		Réduction de l'intensivité de gestion des espaces privés et agricoles
PAYSAGE ET PATRIMOINE	Entités paysagères	Valorisation des espaces verts à l'échelle du territoire
		Préservation des continuités naturelles avec l'extérieur du territoire
		Préservation des éléments paysagers : plateaux et vallées boisées
	Patrimoine historique et culturel	Protection des sites historiques : Vallée de la Bièvre (Guyancourt), Vallée Chevreuse (Coignières), Plaine de Versailles (Villepreux)
		Conservation des espaces d'identification et de protection porteurs d'une image qualitative du site
RESSOURCES NATURELLES	Ressource en eau	Maintien de la qualité du réseau permettant d'alimenter le territoire en eau potable
		Gestion du traitement des eaux usées du territoire

		Mise en place d'un réseau en séparatif pour toutes les communes pour éviter d'éventuelles pollutions
		Réhabilitation des bassins de rétention
	Espaces	Gestion de l'équilibre entre la protection des espaces et les objectifs de développement du territoire
RISQUES NATURELS	Inondation	Préservation des éléments naturels et agricoles (haies, boisements, prairies, zones humides) qui régulent les flux hydrauliques
	Incendie	Pas de risque incendie identifié sur le territoire
	Mouvement de terrain	Limitation du développement urbain dans les secteurs identifiés comme vulnérables aux mouvements de terrain
POLLUTIONS ET NUISANCES	Déchets	Réduction du volume de déchets par habitant
		Valorisation des déchets organiques (méthanisation, compost individuel ou collectif)
	Qualité des sols et sous-sols	Maintien de la qualité des sols et sous-sols
	Bruit	Prise en compte des secteurs de nuisances sonores dans l'organisation du développement urbain

4 Justification des choix opérés.²



² Source : Stratégie de transition énergétique et écologique territoriale du PCAET.

4.1 Rappel des enjeux territoriaux

Les diagnostics menés ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, qui sont synthétisés dans le tableau suivant³. Les données énergie climat du territoire présentées ici sont issues du site de la communauté d'agglomération « ESQYMO ». Ces données sont plus récentes que les données présentes dans le diagnostic du PCAET.

Émissions de gaz à effet de serre	<p>2 principaux secteurs émetteurs : trafic routier (42 %), résidentiel (34 %)</p> <p>Puis le tertiaire (16 %), l'industrie (7,5 %) et l'agriculture (0,5 %). En dehors des postes réglementaires, la consommation et l'alimentation représentent également des postes d'émissions importants.</p>
Stockage de carbone	<p>Un stockage total de 566 ktCO₂e. La capacité d'absorption (principalement par les forêts) ne représente que 15% des émissions de CO₂ du territoire.</p>
Consommation d'énergie finale	<p>3 principaux secteurs consommateurs : résidentiel (40 %), transports routiers (28 %) et tertiaire (25 %).</p> <p>Suivis par le secteur de l'industrie (hors branche énergie) (6,5 %), et agricole (0,5 %).</p>
Production et consommation des ENR	<p>5,8 % d'ENR locales ans la consommation d'énergie du territoire, dont 56,5 % chaleur par biomasse solide, 38% pompe à chaleur, 2,7 % solaire thermique, 2,7% solaire thermique et 3 % pour le photovoltaïque.</p>
Polluants atmosphériques	<p>Le département des Yvelines est le deuxième émetteur de NO_x francilien.</p> <p>Des sources d'émissions variées en fonction des polluants : transport pour les No_x, résidentiel pour le SO₂, les particules PM₁₀, PM₂₅ et les GES, ... Sur le territoire, les émissions sont marquées par les secteurs transport routier, résidentiel et tertiaire.</p>
Réseaux énergétiques	<p>Potential de développement des réseaux de chaleur sur le territoire qui pourrait faire évoluer la part du renouvelable dans la</p>

³ Sauf mention contraires, les informations fournies correspondent au périmètre « Leviers d'actions locaux » et peuvent donc être différents des données présentées dans les diagnostics qui correspondent aux Scopes 1, 2 et 3 avec autoroutes.

	consommation finale brute de 2%. L'estimation des raccordements de bâtiments au réseau doit faire l'objet d'une étude.
Vulnérabilité au changement climatique	<p>Enjeux principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La baisse des précipitations et de la disponibilité de la ressource en eau (nappe phréatiques). - Conséquences du changement climatique sur la biodiversité au niveau de la Réserve Naturelle de l'étang de Saint-Quentin : modification de la migration pour certaines espèces. - Risque de mouvements de terrain en lien avec les retraits gonflements d'argile et risque d'inondation sur certaines communes.

4.2 La définition des objectifs

La stratégie est composée d'objectifs stratégiques qualitatifs et d'objectifs quantifiés qui ont été validés par le comité technique du 26 avril 2018 et par le comité de pilotage du 2 mai 2018.

Comme indiqué en introduction, SQY a fait le choix d'orienter la définition de son PCAET en s'appuyant sur une approche autant mobilisatrice que technique. En effet, l'identification d'actions opérationnelles et partenariales a été considérée comme la principale priorité. Le temps des études techniques et prospectives pouvant venir dans un 2nd temps une fois les premières actions lancées.

La stratégie a été définie en s'appuyant sur 3 sources principales :

- Une conférence d'information réunissant 51 personnes, permettant l'appropriation des enjeux,
- 6 ateliers TEPOS, auprès du Grand public, des services de SQY et de l'équipe projet qui ont permis de croiser les regards sur les objectifs énergétiques en s'appuyant sur les données de diagnostic et de l'étude de potentiel
- Un atelier stratégique détaillé ci-dessous

4.2.1 ZOOM SUR L'ATELIER DE DEFINITION DE LA STRATEGIE

Les objectifs stratégiques validés sont issus des travaux de SQY lors de l'atelier animé le 27 mars 2018 en partenariat avec l'IAU. Cet atelier a réuni 35 acteurs provenant d'horizons différents (26% élus, 26% entreprises, 17% CODESQY, 17% techniciens, 8% institutionnels, 3% PNR, 3% ALEC SQY).

Le travail a été réalisé en 2 temps :

- Échanges autour du diagnostic grâce à des fiches de synthèse remises aux participants. Ces fiches contenant tous les éléments d'information nécessaires à la bonne appropriation des enjeux :
 - Chiffres clés et données quantifiées
 - Actions en cours
 - Analyse qualitative
 - Synthèse des enjeux sous forme d'AFOM



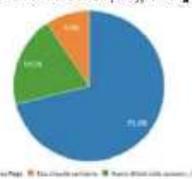
Bâtiment



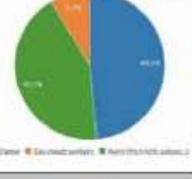
Chiffres clés
 Consommation électrique maisons : 890 GWh
 Consommation électrique appartement : 803 GWh
 Consommation électrique tertiaire chahaur : 588 GWh

Dixes d'acteur
 « Notre société s'est implantée dans les années 1980 grâce à l'offre immobilière que proposait la ville nouvelle et la relative proximité de la gare. Aujourd'hui nous y sommes plutôt bien car le bâtiment est fonctionnel et il y a de l'espace pour nos cadres qui viennent en voiture ».

Consommation résidentiel par type d'usage



Consommation tertiaire par type d'usage



Contexte

Territoire
 Le bâtiment apparaît comme un enjeu prioritaire, avec les tissus résidentiels et tertiaires qui représentent 76% des consommations d'énergie finale et 77% des émissions de GES. Le PLH indique 63% du parc construit après 1974.

Actions de la collectivité

- La LETCV affiche aujourd'hui une volonté de rénover 2,5% des logements par an et 4% du parc bâti public.
- Convention Cerquil avec une labellisation minimale pour le logement neuf (NF Habitat HQE)
- Charte des promoteurs
- Financement d'un Espace Info Energie implanté sur le territoire.
- Une PTRE à l'initiative de SQY, qui es a co-financé le montage, accompagne les habitants et conseil syndicaux dans leurs opérations de maîtrise de l'énergie et de rénovation énergétique (infos : www.repaire-habitat.fr)
- SQY devient territoire ITI : 5,2 millions d'€ de financements FEDE et FSE pour soutenir jusqu'en 2020 les projets du territoire dans les différents domaines dont le soutien aux investissements en matière de rénovation thermique des logements.

Pratiques internes

- Le marché de chauffe (partie chaud/froid/traitement d'air/traitement de l'eau) a été révisé, il est plus qualitatif, comprend le remplacement de matériel et a permis la mise en place de nouvelles modalités vers l'investissement.
- Diagnostic thermique de bâtiment communautaire avec préconisations d'actions d'amélioration
- Accompagnement via l'ALEC des TPE à la maîtrise de l'énergie

Forces (Présent)	Faiblesses (Présent)
<ul style="list-style-type: none"> - EIE PTRE - ALEC - Concours maison économe - Dén famille énergie positive = acteurs motivés sur le territoire - Présence ALEC sur le territoire = conseils habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Bât = 53 % émissions CO2 - Bâtiments énergivores principale source d'émission CO2 - Parc immobilier fortement consommateur - 1/3 des logements sociaux énergivores - Un parc de logement sensible aux coûts de l'énergie - Dépendance aux énergies fossiles

Opportunités (À Venir)	Menaces (À venir)
<ul style="list-style-type: none"> - La rénovation du parc bâti, résidentiel comme tertiaire est le levier principal de la diminution des GES du territoire (Pdt aussi) - La rénovation du parc bâti, résidentiel comme tertiaire permet de réduire les dépenses énergétiques et la dépendance aux énergies fossiles = réduction vulnérabilité = Amélioration du confort de vie (température, acoustique, qualité de l'air) - Présence d'entreprises de la filière du BTP/Energie/Environnementale sur le territoire - Incitations financières existantes pour les particuliers - Matériaux d'isolation innovants - Fort taux de renouvellement de l'immobilier d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse de l'immobilier fortement consommateur - Augmentation de la précarité énergétique - Mobilisation de nombreux décideurs privés difficiles pour bénéficier d'une baisse de consommation - Manque de communication non claire auprès des particuliers sur le retour de l'investissement de la rénovation - Impact des actions sur le changement climatique qui n'a pas de répercussions directs, à court terme = difficulté à motiver pour des actions d'adaptation - Inondation partielle des jardins et des parcelles = infiltrations avec pénétration de l'humidité dans les structures

Enjeux :

- Favoriser et améliorer la rénovation énergétique des bâtiments
- Adapter le bâti aux climats de demain
- Lutter contre la précarité et la vulnérabilité énergétique
- Limiter l'impact énergétique des bâtiments existants et futurs tout en soignant leur insertion paysagère dans les projets urbains
- Garantir l'attractivité du territoire (en habitations)
- Instaurer une relation de confiance entre les habitants et les professionnels de la rénovation thermique

SQ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Urbanisme & paysage

Exemple de fiches de synthèse

- Temps de travail, sous-forme de mind-map pour structurer la stratégie

Sur la base des enjeux territoriaux issus du diagnostic et de leurs expertises croisées, les participants ont proposé 4 axes d'idées de stratégie ou de solutions possibles à mettre en place sur le territoire.

4.2.2 LA DEFINITION DES OBJECTIFS QUANTITATIFS

Le PCAET de SQY est en cohérence avec le SRCAE et se fixe donc les mêmes objectifs stratégiques.

Le territoire se fixe donc pour objectif une diminution de moitié de la consommation d'énergies fossiles et nucléaires d'ici 2030 par rapport à 2015. Pour cela, les objectifs énergétiques quantifiés sont les suivants :

- La réduction de près de 20% des consommations énergétiques,
- La multiplication par 2 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien,
- La multiplication par 3 de la part globale des ENR dans les consommations énergétiques.

Les objectifs quantifiés retenus sont donc ceux du SRCAE de la Région île de France. Ces objectifs de long terme ont été retenus afin d'affirmer l'ambition de SQY. Ils ne sont pas pour autant des limites indépassables et s'il est possible de dépasser certains objectifs cela sera fait. Inversement, peut-être que certains objectifs ne seront pas atteints. Ces objectifs ont été conçus comme des objectifs étendards qui affirment une ambition et une direction à suivre.

Ces dimensions quantitatives et prospectives de la stratégie seront affinées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue et en particulier à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours.

4.3 L'efficacité du programme d'actions

4.3.1 LIEN ENTRE LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET LE PROGRAMME D' ACTIONS

N°	Actions	Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique	Diminuer l'impact du territoire sur l'environnement	Ancrer l'emploi de la Transition Énergétique sur le territoire	Décarboner le territoire	Introduire la multimodalité dans le quotidien de tous
FP1.	Créer un éco-laboratoire de la transition écologique à SQY					
	Créer et animer les Observatoires du PCAET		1		1	
	Mettre en place l'espace collaboratif de l'éco-laboratoire		1		1	
	Créer et animer une carte ouverte sur SQY		1		1	
FP2.	Mobiliser les saint-quentinois					
	Créer et animer un Groupe d'Acteurs de l'EEDD	1	1		1	1

N°	Actions	Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique	Diminuer l'impact du territoire sur l'environnement	Ancrer l'emploi de la Transition Énergétique sur le territoire	Décarboner le territoire	Introduire la multimodalité dans le quotidien de tous
	Animer le territoire en coordination avec le GA	1	1		1	1
	Communiquer sur les actions EEDD	1	1		1	1
FP3.	Élaborer un Schéma Directeur de l'Énergie du patrimoine de SQY					
	Doter le territoire d'une gestion énergétique globale (gestion et efficience)				1	
	Réaliser des audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine				1	
	Mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation énergétique				1	
FP4.	Amplifier l'utilisation de la plateforme de rénovation RePerE Habitat					
	Fédérer les partenaires et adhérents et animer la plateforme RePerE Habitat sur SQY				1	
	Créer une Maison de l'Habitat et de l'éco-citoyen				1	
	Créer et animer une mathériauthèque				1	
FP5.	Promouvoir la démarche « Bâtiments durables franciliens » pour les rénovations					
	S'inscrire et mettre en place la démarche Bdf		1		1	
FP6.	Co-construire et animer le programme d'actions de déploiement des ENR&R à horizon 2030					
	Créer et animer un GT ENR&R avec les acteurs du territoire		1		1	
	Être territoire d'expérimentation pour un projet innovant gaz				1	
	Élaborer un cadastre solaire du territoire selon le planning de la région Ile de France				1	
Activités économiques						
FP7.	Développer les filières de la Transition Énergétique Développer les filières de la Transition Énergétique					
	Faire émerger une filière de la transition énergétique sur SQY			1		
	Créer et accueillir une formation professionnelle de la Transition Énergétique			1		

N°	Actions	Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique	Diminuer l'impact du territoire sur l'environnement	Ancrer l'emploi de la Transition Énergétique sur le territoire	Décarboner le territoire	Introduire la multimodalité dans le quotidien de tous
FP8.	Développer de nouveaux lieux pour des modes de travail flexibles en milieu urbain et rural					
	Créer un lieu de coworking dédié à la Transition Énergétique			1		1
	Développer un espace multi-usages (travail, rencontres, ...)			1		1
FP9.	Valoriser une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement					
	Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	1	1		1	
	Favoriser la diversification de l'agriculture locale	1	1		1	
FP10.	Intégrer les produits locaux dans le quotidien des usagers du territoire					
	Favoriser l'intégration de produits locaux dans la restauration collective		1		1	
	Valoriser les productions locales et les modes de commercialisation en circuits-courts		1		1	
	Favoriser le développement de filières locales de transformations alimentaires		1		1	
FP11.	Implanter et accompagner les structures de l'Économie Circulaire ou de Proximité					
	Soutenir les initiatives existantes			1		
	Soutenir le développement des AMAP, des EPI et des groupements d'achats solidaires		1	1		
	Implanter une ressourcerie sur Saint-Quentin-en-Yvelines			1		
FP12.	Développer l'Écologie Industrielle Territoriale sur le territoire					
	Évaluer les potentiels d'EIT sur Saint-Quentin-en-Yvelines		1	1		
	Créer un portail web d'échange et de coopération inter-entreprises			1		
Environnement						
FP13.	Essaimer l'agriculture urbaine citoyenne sous ses différentes formes					
	Cultiver les espaces urbains (jardins partagés ou collectifs, pieds d'arbres, etc.)	1	1		1	

N°	Actions	Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique	Diminuer l'impact du territoire sur l'environnement	Ancrer l'emploi de la Transition Énergétique sur le territoire	Décarboner le territoire	Introduire la multimodalité dans le quotidien de tous
	Installer des bacs incroyables comestibles	1	1		1	
	Planter des arbres fruitiers en ville (dans les espaces sécurisés)	1	1		1	
FP14.	Préserver et développer les espaces de biodiversité pour la petite faune du territoire					
	Installer des espaces d'accueil de la petite faune	1				
	Installer des ruches	1				
	Multiplier les refuges LPO	1				
FP15.	Mettre en place des zones de phyto-épuration					
	Expérimenter une zone de phyto-épuration puis élargir à l'ensemble du territoire	1	1			
	Préserver et restaurer les berges	1				
FP16.	Transformer à la source les déchets organiques					
	Déployer des composteurs individuels et collectifs		1			
	Proposer l'adoption de poules		1			
Territoire / Transports						
FP17.	Favoriser la marche au quotidien					
	Mettre en place des diagnostics en marchant		1		1	1
	Baliser les itinéraires piétons dans l'espace public		1		1	1
	Créer une application numérique dédiée		1		1	1
FP18.	Intégrer les déplacements doux dans les déplacements quotidiens					
	Développer les vélobus		1		1	1
	Appuyer l'utilisation des applications de covoiturage		1		1	1
FP19.	Intégrer les déplacements doux dans l'activité professionnelle					
	Favoriser le déploiement de l'indemnité kilométrique vélo aux salariés et agents		1		1	1
	Tester l'autopartage inter-entreprises		1		1	1
FP20.	Plan de Déplacement d'Administration (PDA)					
	Mettre en œuvre un PDA SQY (EPCI)		1		1	1
	Sensibiliser les agents aux modes actifs et à l'écomobilité		1		1	1
FP21.	Réduire la vulnérabilité au risque « effet d'îlot de chaleur urbain »					

N°	Actions	Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique	Diminuer l'impact du territoire sur l'environnement	Ancrer l'emploi de la Transition Énergétique sur le territoire	Décarboner le territoire	Introduire la multimodalité dans le quotidien de tous
	Identifier les zones de vulnérabilité du territoire	1				
	Intégrer les critères de lutte contre les ICU dans les documents d'urbanisme	1				
	Mettre en place une organisation sociétale pour lutter contre les ICU	1				
TOTAL		16	30	9	33	14

Tableau d'articulation entre les actions du PCAET et objectifs qualitatifs auxquels ils contribuent

Les actions inscrites au PCAET permettent de couvrir l'ensemble des axes stratégiques. Les axes les plus traités sont la décarbonation du territoire et la diminution de son impact environnemental avec plus de 30 actions chacun. L'adaptation au changement climatique et la mobilité sont traitées par une quinzaine d'actions et le développement de l'emploi en lien avec la transition énergétique par une dizaine. Notons qu'une action peu répondre à plusieurs axes stratégiques et être comptabilisée plusieurs fois.

4.3.2 ANALYSE DE L'IMPACT ATTENDU DU PROGRAMME D' ACTIONS

Cette analyse cherche à vérifier si le programme d'actions prévues sur la période 2019-2024 place le territoire sur une trajectoire cohérente avec les objectifs fixés pour 2030 et 2050.

En l'état actuel, il n'est pas possible de réaliser une analyse fine action par action, la première étape de nombreuses actions étant de mener des études de faisabilité ou d'approfondissement afin de définir un objectif précis.

Il est néanmoins possible de vérifier de manière qualitative si les actions programmées sont cohérentes avec l'objectif retenu.

Légende

	Les conditions de réussite semblent réunies pour atteindre les objectifs
	Les objectifs semblent atteignables sous réserve d'une mise en œuvre ambitieuse des actions
	Les objectifs semblent difficilement atteignables en l'état sauf mise en œuvre très forte des actions ou mobilisation forte des partenaires et acteurs du territoire

Objectifs 2030	Actions programmées dans le PCAET	Autres projets contributeurs	Evaluation du programme d'actions
Résidentiel GES : -20 % Energie : -35 %	Fédérer les partenaires et adhérents et animer la plateforme RePerE Habitat sur SQY Créer une Maison de l'Habitat et de l'éco-citoyen	PLHi (charte promoteur, dispositif de financement, ANRU+, certification des bâtiments)	Le PLHi prévoit de nombreux outils et actions sur la thématique. Le PCAET le complète avec deux actions essentielles à la démultiplication des rénovations : une Plateforme de Rénovation Énergétique (PTRE) et un guichet unique. Les moyens mis en œuvre sont cohérents avec l'objectif.
Tertiaire GES : -20 % Energie : -35 %	Doter le territoire d'une gestion énergétique globale (gestion et efficacité) Réaliser des audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine Mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation énergétique	Schéma d'Aménagement Lumières	En dehors des actions spécifiques au patrimoine et à l'éclairage public peu d'actions à destination du secteur tertiaire sont mises en œuvre. Les moyens mis en œuvre ne sont pas significatifs, toutefois les acteurs économiques ont eux-mêmes intérêt à agir et les dernières évolutions réglementaires (décret tertiaire) devraient permettre d'atteindre les objectifs..
Transport routier GES : -20 % Energie : -35 %	Développer un espace multi-usages (travail, rencontres, ...) Valoriser les productions locales et les modes de commercialisation en circuits-courts Mettre en place des diagnostics en marchant Baliser les itinéraires piétons dans l'espace public Créer une application numérique dédiée	PLUi et travail sur les formes urbaines PLHi : rapproche habitat et emploi PDU : développement des transports en commun, diversification des mobilités, espaces multi-modaux, schéma directeur vélo, PDiE	Des actions d'aménagement du territoire sont prévues dans le PLUi et le PLHi. Le PDU contient un ensemble très complet d'actions sur toutes les thématiques de la mobilité. Le PCAET vient les compléter avec des actions innovantes. Les moyens mise en œuvre semblent

	<p>Développer les vélobus</p> <p>Appuyer l'utilisation des applications de covoiturage</p> <p>Favoriser le déploiement de l'indemnité kilométrique vélo aux salariés et agents</p> <p>Tester l'autopartage inter-entreprises</p> <p>Mettre en œuvre un PDA SQY (EPCI)</p> <p>Sensibiliser les agents aux modes actifs et à l'écomobilité</p>		cohérents avec les objectifs.
<p>Agriculture</p> <p>GES : -20 %</p> <p>Energie : -35 %</p>	<p>Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement</p> <p>Favoriser la diversification de l'agriculture locale</p> <p>Favoriser le développement de filières locales de transformations alimentaires</p> <p>Soutenir les initiatives existantes</p>	Plan d'actions pour le développement de l'agriculture locale et les circuits-courts alimentaires	<p>SQY met en place des actions de soutien à une agriculture locale et de qualité.</p> <p>Les résultats en termes d'énergie et de GES des actions dépendront beaucoup des acteurs agricoles.</p>
<p>Industrie</p> <p>GES : -20 %</p> <p>Energie : -35 %</p>	<p>Evaluer les potentiels d'EIT sur Saint-Quentin-en-Yvelines</p> <p>Créer un portail web d'échange et de coopération inter-entreprises</p>		<p>SQY dispose de peu de leviers pour agir sur les émissions industrielles.</p> <p>Elle prévoit d'agir en animant les acteurs sur la thématique de l'Écologie Industrielle Territoriales.</p> <p>Les résultats obtenus dépendront de la mobilisation des industriels, qui ont eux-mêmes intérêt à agir.</p>
<p>Développement ENR</p> <p>Doublement de la production d'ici 2030</p>	<p>Fédérer les partenaires et adhérents et animer la plateforme RePerE Habitat sur SQY</p> <p>Créer et animer un GT ENR&R avec les acteurs du territoire</p> <p>Être territoire d'expérimentation pour un projet innovant gaz</p>	Relai d'information de la coopérative citoyenne Energycity	<p>Une diversité d'actions sont prévues pour soutenir le développement des ENR diffuse et en particulier chez les habitants</p> <p>Il manque toutefois des actions avec un portage direct SQY, ainsi que sur les parkings et toitures tertiaires. Un schéma de</p>

	Élaborer un cadastre solaire du territoire selon le planning de la région Ile de France		développement ENR serait un plus.
Adaptation du territoire au changement climatique	<p>Installer des espaces d'accueil de la petite faune</p> <p>Installer des ruches</p> <p>Multiplier les refuges LPO</p> <p>Expérimenter une zone de phyto-épuration puis élargir à l'ensemble du territoire</p> <p>Préserver et restaurer les berges</p> <p>Identifier les zones de vulnérabilité du territoire</p> <p>Intégrer les critères de lutte contre les ICU dans les documents d'urbanisme</p> <p>Mettre en place une organisation sociétale pour lutter contre les ICU</p>	<p>PLUi prenant en compte l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques.</p> <p>Trame verte et bleue</p> <p>Charte de la biodiversité</p> <p>Charte de l'arbre</p> <p>Contrat Local Santé</p>	<p>De nombreuses actions sont prévues les thématiques de la biodiversité, de la lutte contre les îlots de chaleur et la gestion des risques.</p> <p>La question des économies d'eau n'est pas traitée de manière significative.</p> <p>En dehors de ce point les moyens semblent cohérents avec les objectifs.</p>
Séquestration	<p>Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement</p> <p>Planter des arbres fruitiers en ville (dans les espaces sécurisés)</p> <p>Créer et animer une mathériauthèque</p>	PLUi	<p>Peu d'actions traitent directement de la séquestration carbone même si certaines y contribuent, en particulier sur les espaces agricoles.</p> <p>Le PCAET ne se fixe pas d'objectif spécifique sur ce thème.</p>
Mobilisation des acteurs et habitants	<p>Créer et animer les Observatoires du PCAET</p> <p>Mettre en place l'espace collaboratif de l'éco-laboratoire</p> <p>Créer et animer une carte ouverte sur SQY</p> <p>Créer et animer un Groupe d'Acteurs de l'EEDD</p> <p>Animer le territoire en coordination avec le GA</p> <p>Communiquer sur les actions EEDD</p> <p>Faire émerger une filière de la transition énergétique sur SQY</p>		<p>Le PCAET prévoit un ensemble d'actions destinées à la mobilisation d'une diversité d'acteurs : grand public, secteur économique, scolaires.</p> <p>Des moyens significatifs sont mis en œuvre.</p>

	Créer et accueillir une formation professionnelle de la Transition Énergétique Créer un lieu de coworking dédié à la Transition Énergétique		
Réduction de l'impact de la consommation	Favoriser l'intégration de produits locaux dans la restauration collective Valoriser les productions locales et les modes de commercialisation en circuits-courts Soutenir le développement des AMAP, des EPI et des groupements d'achats solidaires Implanter une ressourcerie sur Saint-Quentin-en-Yvelines Cultiver les espaces urbains (jardins partagés ou collectifs, pieds d'arbres, etc.) Installer des bacs incroyables comestibles Déployer des composteurs individuels et collectifs Proposer l'adoption de poules	Plan d'actions pour le développement de l'agriculture locale et les circuits-courts alimentaires. Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).	Thématique non réglementaire, la consommation de bien et de service ainsi que l'alimentation sont pourtant une source importante d'émissions globale de Gaz à effet de serre. De nombreuses actions du PCAET, ainsi que du programme agricole et du PLPDMA contribuent à faire évoluer les modes de consommation et d'alimentation des habitants. Des moyens significatifs sont mis en œuvre.

Tableau d'analyse du programme d'actions par rapport aux objectifs quantitatifs

Les objectifs stratégiques du PCAET doivent être atteints par le double effet des actions des différents programmes existants et des actions nouvelles et complémentaires qui sont inscrites dans le programme du PCAET.

Sur de nombreuses thématiques, les moyens engagés par SQY permettent de penser que les objectifs seront atteints ou que du moins les moyens mis en œuvre sont proportionnels à l'objectif. C'est notamment le cas en matière de rénovation des bâtiments résidentiels et de transport routier où le PCAET est venu compléter des programmes d'actions existant déjà significatifs.

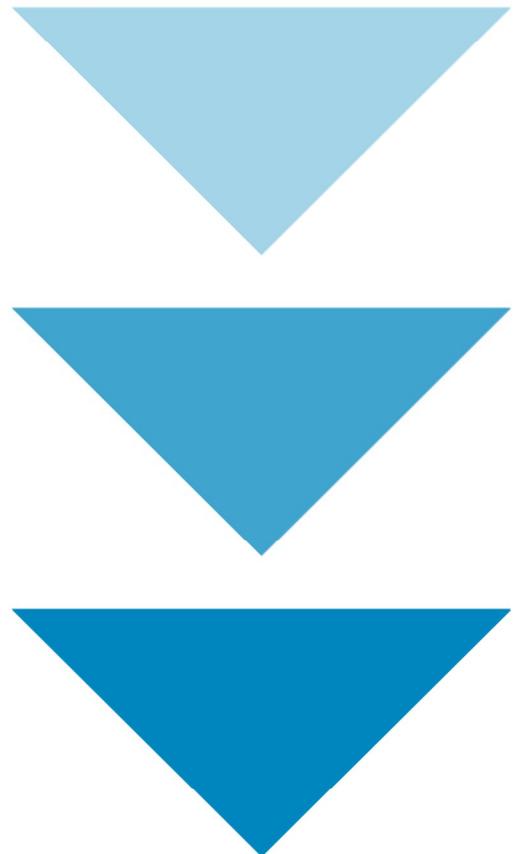
C'est également le cas sur des thématiques pour lesquelles les objectifs ne sont pas quantifiés, voire non réglementaires, mais qui contribuent activement aux politiques énergie climat : la mobilisation des acteurs et les actions relatives à l'évolution des modes de consommation.

Pour d'autres thématiques, le programme mobilise peu de leviers alors que les objectifs sont ambitieux. C'est essentiellement le cas sur les thématiques économiques (tertiaire, industriel et agricole). SQY met en place des actions d'animation et seule la mobilisation des acteurs et la mise en œuvre d'actions concrètes par ces derniers permettra d'atteindre les objectifs. C'est également le cas pour les ENR pour lesquelles une série d'actions sont prévues mais pour lesquelles l'absence d'une stratégie d'ensemble est

préjudiciable. L'intérêt des acteurs à agir ainsi que les évolutions réglementaires et sociétales devraient toutefois permettre d'atteindre les objectifs sur ces secteurs.

Enfin, l'objectif réglementaire de séquestration n'est pas directement ciblé par la stratégie et c'est logiquement que peu d'actions permettent de traiter cette thématique qu'il sera utile de réinterroger à l'avenir.

5 Évaluation des incidences et proposition de mesures



5.1 Méthodologie utilisée

L'article R. 122-17 du code de l'environnement rend obligatoire l'évaluation environnementale stratégique (EES) dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Elle a pour vocation d'aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET en mesurant ses impacts potentiels mais aussi les solutions de substitution envisagées.

Ce rapport environnemental comporte 2 volets :

- Une analyse de l'état initial de l'environnement [EIE].
- Une évaluation des effets du PCAET sur l'environnement qui présente des mesures visant à éviter, réduire, et en dernier recours, compenser les effets néfastes des actions du PCAET le cas échéant.

L'État Initial de l'Environnement utilisé est celui qui a été réalisé dans le cadre du PCAET sur la base de ceux du PLUi et des PLUs communaux.

L'EES adopte une clé d'entrée par thématique environnementale, issues de l'EIE. 5 types d'impact ont été analysés :

- Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques.
- Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine.
- Incidences sur l'eau et les ressources naturelles.
- Incidences sur les risques majeurs.
- Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité.

Les incidences sur la transition énergétique et le changement climatique sont l'objet même du PCAET, et sont longuement détaillées dans les autres documents. Elles ne sont donc pas reprises ici.

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'action.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

Impact positif
Impact neutre
Impact potentiellement négatif « point de vigilance »*
Impact négatif

* « point de vigilance » signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter.



Le tableau présenté dans la partie 5.5 détaille les incidences environnementales du plan d’actions du PCAET.

Pour les actions dont l’analyse a révélé soit un impact négatif, soit le plus souvent un « point d’attention », les corrections nécessaires ont été apportées à la fiche action. C’est-à-dire que le point de vigilance repéré a fait l’objet d’un retour vers la fiche-action afin de bien y mentionner les mesures de précaution ou d’évitement à prendre lors de la mise en œuvre de cette action.

L’analyse du programme d’action montre que le PCAET a un effet notablement positif sur les enjeux environnementaux du territoire (hors enjeux Climat-Air-Énergie).

5.2 Les incidences positives du PCAET

Incidences positives sur la biodiversité et les continuités écologiques :

Des actions prévoient de valoriser une agriculture diversifiée et respectueuse de l’environnement sur le territoire (plantation de haies, mise à disposition de terrains pour les ruchers, préconisation sur la Trame Verte et Bleue, conversion en agriculture biologique).

Les actions liées au développement d’espace de biodiversité (habitats, ruches, refuges), à la préservation des milieux naturels (restauration des berges) et à la valorisation des déchets organiques ont des impacts positifs sur la biodiversité.

Enfin, le PCAET se donne pour objectif la lutte contre le risque « effet îlot de chaleur urbain » afin de protéger les milieux et espèces.

Incidences positives sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie :

La préservation de la Trame Verte et Bleue, le développement de l’agriculture urbaine et des espaces de biodiversité sont des actions qui permettent de conserver les milieux naturels et paysages du territoire. La transformation des déchets organiques permet de réduire les quantités de déchets. Le compost formé par la décomposition des déchets organiques peut être utilisé par les agriculteurs ou jardinier et ainsi contribuer positivement au maintien des espaces verts.

Incidences positives sur les ressources naturelles :

Le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement a un impact positif sur les ressources naturelles. Cette action permet de protéger les espaces agricoles et de limiter l'utilisation d'intrants chimiques en agriculture. De la même manière, le développement de l'agriculture urbaine pourrait avoir les mêmes incidences positives dans le cas où ces cultures et espaces verts seraient durablement gérées. L'expérimentation de la zone de phyto-épuration permet d'améliorer la qualité de la ressource en eau à l'aide d'un processus naturel. Les autres actions du programme ont majoritairement un impact neutre sur cette question.

Incidences positives sur les risques majeurs :

La préservation du foncier agricole permet de stabiliser les sols (ancrage des racines des cultures et arbres au sol) et ainsi de limiter le risque de mouvement de terrain. D'une manière indirecte, les actions de valorisation d'une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement peuvent permettre de limiter le risque de mouvement de terrain. Les pratiques agricoles qui renforcent les stocks de carbone en milieu agricole (plantation de haies, intercultures, agroforesterie, ...) ont pour effet corolaire de permettre de réduire les ruissellements sur les terres agricoles et de renforcer leurs capacités d'absorptions. Les autres actions du programme ont un impact majoritairement neutre sur les risques majeurs (inondation et mouvement de terrain).

Incidences positives sur les pollutions et nuisances :

Les actions liées au développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ont un impact positif sur la qualité de l'air et des sols. La valorisation des déchets organiques a un impact positif sur la réduction des déchets. Le développement de l'économie circulaire permet également de réduire les déchets mais permet aussi de réduire les pollutions atmosphériques sur le territoire (moins de transports de marchandises et matériaux).

L'ensemble des actions liées au développement d'une mobilité alternative ont un effet bénéfique sur la question des pollutions et nuisances (pollution atmosphérique, nuisances sonores). De même, le développement de lieux de coworking favorisant le rapprochement habitat-emploi permet de limiter les transports et ainsi réduire les pollutions et nuisances associées.

5.3 Les actions faisant l'objet de point de vigilance

Comme on peut le voir, le PCAET a fort logiquement un effet massivement bénéfique sur l'environnement. Toutefois, certaines mesures positives sur certains enjeux, ont potentiellement un impact négatif sur d'autres. Il est donc important de les mettre en œuvre dans une logique de développement durable, c'est-à-dire en prenant en compte une diversité d'enjeux.

Les actions suivantes du programme ont des impacts potentiellement négatifs sur certains enjeux environnementaux. Des recommandations ont été produites :

1. Mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation énergétique (Fiche projet n°3)

Point de vigilance

Les travaux de rénovation peuvent générer des nuisances ponctuelles (bruit, paysage) et des déchets.

Recommandation pour le programme d'actions

Réduire : Prévoir des travaux à faible nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans la mise en œuvre de ce plan de rénovation.

2. Créer une Maison de l'Habitat et de l'éco-citoyen (fiche projet n°4)

Point de vigilance

Les travaux de création de la Maison de l'Habitat et de l'éco-citoyen peuvent générer des nuisances sonores. Cette maison doit correctement s'intégrer au paysage et patrimoine du territoire. Il faut également veiller à construire un bâtiment énergétiquement performant.

Recommandation pour le programme d'actions

Réduire : Prévoir des travaux à faible nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans la création de cette Maison de l'Habitat et de l'éco-citoyen ou rechercher des locaux existants.

3. Créer et animer une mathériauthèque (fiche projet n°4)

Point de vigilance

Un point de vigilance est à noter dans le cas où des agro-matériaux seraient issus d'une agriculture intensive, peu respectueuse de l'environnement.

Recommandation pour le programme d'actions

Éviter : Privilégier l'utilisation d'agro matériaux issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

4. S'inscrire et mettre en place la démarche Bdf (fiche projet n°5)

Point de vigilance

La mise en œuvre de la démarche "Bâtiments durables franciliens" permet d'inciter les acteurs à s'engager dans une démarche de performance énergétique des bâtiments. Il faut veiller à ce que la mise en place de cette démarche n'induisse pas de nuisances sonores et visuelles dans le cas de rénovations.

Recommandation pour le programme d'actions

Réduire : Prévoir des travaux à faible nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans la mise en place de cette démarche.

5. Créer un lieu de coworking dédié à la Transition Énergétique (fiche projet n°8)

Point de vigilance

Les chantiers de création de ces espaces peuvent générer des nuisances sonores et des déchets. Il faut également veiller à créer des espaces énergétiquement performant.

Recommandation pour le programme d'actions

Réduire : Prévoir des chantiers à faible nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans la création de cet espace de coworking ou rechercher des locaux existants.

6. Développer un espace multi-usage (travail, rencontres, ...)(fiche projet n°8)

Point de vigilance

Les chantiers de création de cet espace peuvent générer des nuisances sonores et des déchets. Il faut également veiller à créer un espace énergétiquement performant.

Recommandation pour le programme d'actions

Réduire : Prévoir des chantiers à faible nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans la création de cet espace multi-usage ou rechercher des locaux existants.

7. Favoriser l'intégration de produits locaux dans la restauration collective (fiche projet n°10)

Point de vigilance

La mise en place d'une économie circulaire sur le territoire a une incidence potentiellement positive sur l'environnement (réduction du transport de marchandises et réduction des déchets). Il faut en revanche être vigilant et promouvoir les produits agricoles issus d'exploitations durablement gérées (ex : produits bio).

Recommandation pour le programme d'actions

Éviter : S'assurer que l'action cible l'essor des circuits courts soutenant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

8. Valoriser les productions locales et les modes de commercialisation en circuits-courts (fiche projet n°10)

Le développement des circuits courts locaux sur le territoire a une incidence potentiellement positive sur l'environnement (réduction du transport de marchandises). Il faut en revanche être vigilant et promouvoir les produits agricoles issus d'exploitations durablement gérées (ex : produits bio).

Recommandation pour le programme d'actions

Éviter : S'assurer que l'action cible l'essor des circuits courts soutenant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

9. Favoriser le développement de filières locales de transformations alimentaires (fiche projet n°10)

Point de vigilance

La mise en place d'une économie circulaire sur le territoire a une incidence potentiellement positive sur l'environnement (réduction du transport de marchandises et réduction des déchets). Il faut en revanche être vigilant et promouvoir les produits agricoles issus d'exploitations durablement gérées (ex : produits bio).

Recommandation pour le programme d'actions

Éviter : S'assurer que l'action cible l'essor des circuits courts soutenant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

10. Soutenir le développement des AMAP, des EPI et des groupements d'achats solidaires (fiche projet n°11)

Point de vigilance

Le soutien au développement des AMAP et EPI permet de renforcer la consommation de produits locaux, de réduire le transport des marchandises et la production de déchets. Il faut tout de même veiller à promouvoir des productions diversifiées issues d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Recommandation pour le programme d'actions

Éviter : S'assurer que l'action cible l'essor des circuits courts soutenant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

11. Implanter une ressourcerie sur Saint-Quentin-en-Yvelines (fiche projet n°11)

Point de vigilance

Les travaux de création de cette ressourcerie peuvent potentiellement induire des nuisances sonores et visuelles.

Recommandation pour le programme d'actions

Réduire : Prévoir des travaux à faible nuisances. Intégrer les enjeux patrimoniaux et les nuisances dans la création de cette ressourcerie.

12. Cultiver les espaces urbains (jardins partagés ou collectifs, pieds d'arbres, etc.) (fiche projet n°13)

Point de vigilance

Une vigilance est à apporter vis-à-vis des espèces invasives non locales et de la consommation supplémentaire en eau pour l'irrigation. Les habitants doivent veiller à proscrire l'utilisation de produits chimiques pour éviter de polluer l'eau et les sols.

Recommandation pour le programme d'actions

Éviter : S'assurer de ne pas introduire d'espèces invasives non locales dans les cultures en espaces urbains.

Éviter : S'assurer de proscrire l'utilisation de produits chimiques sur les espaces urbains cultivés à travers la sensibilisation sur les dangers de ces produits pour l'eau et les sols auprès des habitants.

Réduire : Adopter des pratiques agricoles permettant de conserver l'humidité dans le sol pour limiter l'irrigation (ex : paillage au sol).

13. Installer des bacs incroyables comestibles (fiche projet n°13)

Point de vigilance

L'installation de ces bacs permet de favoriser le retour de la biodiversité en ville et contribue à la résilience du territoire (circuit-court). Les habitants doivent veiller à proscrire l'utilisation de produits chimiques pour éviter de polluer l'eau et les sols.

Recommandation pour le programme d'actions

Éviter : S'assurer de proscrire l'utilisation de produits chimiques sur les espaces urbains cultivés à travers la sensibilisation sur les dangers de ces produits pour l'eau et les sols auprès des habitants.

Réduire : Adopter des pratiques agricoles permettant de conserver l'humidité dans le sol pour limiter l'irrigation (ex : paillage au sol).

14. Planter des arbres fruitiers en ville (dans les espaces sécurisés) (fiche projet n°13)

Point de vigilance

La plantation d'arbres fruitiers en ville permet de diversifier les productions végétales, de ramener de la biodiversité en ville et de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Il faut être vigilant quant à l'utilisation de produits chimiques sur ces arbres.

Recommandation pour le programme d'actions

Éviter : S'assurer de proscrire l'utilisation de produits chimiques sur les espaces urbains cultivés à travers la sensibilisation sur les dangers de ces produits pour l'eau et les sols auprès des habitants.

15. Baliser les itinéraires piétons dans l'espace public (fiche projet n°17)

Point de vigilance

Ce balisage a pour objectif de promouvoir la marche à travers la définition d'itinéraires piétons. Les panneaux et autres outils de balisages peuvent potentiellement dégrader les paysages.

Recommandation pour le programme d'actions

Réduire : Intégrer au mieux les panneaux et outils de balisages aux paysages (utilisation de matériaux d'origine naturelle par exemple).

16. Favoriser le déploiement de l'indemnité kilométrique vélo aux salariés et agents (fiche projet n°19)

Point de vigilance

Le développement des pistes cyclables peut avoir un impact sur les continuités écologiques et le risque d'inondation avec l'imperméabilisation des sols.

Recommandation pour le programme d'actions

Réduire : Prévoir la gestion des eaux de ruissellement dans les aménagements.

5.4 Analyse des incidences sur les sites Natura 2000

L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'environnement, doit être réalisée en vue de s'assurer que le PCAET ne porte pas atteinte à l'intégrité des sites Natura 2000.

Le contenu de cette évaluation doit être proportionné à l'importance du projet, aux enjeux Natura 2000 et à la superficie du territoire concernée.

L'analyse des incidences du PCAET de SQY porte sur 2 sites identifiés Natura 2000 :

- L'étang de Saint-Quentin (Trappes)
- Le Massif de Rambouillet avec ses zones humides proches

Le PCAET de la communauté d'agglomération de SQY définit un programme d'actions contenant à la fois des programmations d'études et schémas et des réalisations opérationnelles. Aucune opération identifiée dans le programme n'est implantée dans une zone Natura 2000.

L'essentiel des projets et aménagements n'aura lieux que suite aux études et schémas programmés. A ce stade, il n'y a pas de projet d'envergure qui soit localisé. Une analyse a priori des impacts précis sur les zones concernées s'avère donc impossible à réaliser.

Globalement, le PCAET de la communauté d'agglomération de SQY participe à la protection des zones composant le réseau Natura 2000, au travers de l'objectif visant à renforcer les trames vertes et bleues. Les nombreuses incidences environnementales positives présentées dans les parties précédentes ont également un effet positif sur les zones Natura 2000 (réduction de l'utilisation des véhicules thermiques et des pollutions et nuisances afférentes, aménagement et agriculture durable, etc.)

D'éventuelles incidences négatives pourraient être liées au développement des énergies renouvelables. Celles-ci ne devront pas être implantées dans les zones Natura 2000.

5.5 Analyse environnementale détaillée du PCAET

L'analyse environnementale du programme d'actions du PCAET distingue plusieurs types d'impacts que l'on peut classer en deux catégories : les impacts significatifs et les impacts secondaires ou indirects.

Les impacts significatifs ont une importance particulière sur le territoire et découlent directement des actions du PCAET.

L'autre catégorie regroupe les incidences secondaires ou indirectes sur l'environnement.

Il est recommandé de prendre en compte l'ensemble des impacts détaillés dans l'analyse même si certains ne sont pas prioritaires sur le territoire. Leur impact cumulé n'est pas neutre et est donc à considérer dans l'analyse environnementale.

N°	Actions	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques			Incidences sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie		Incidences sur l'eau et les ressources naturelles		Risques naturels		Pollutions et nuisances				Impacts significatifs	Autres impacts secondaires ou indirects	
		Milieux et espèces	Natura 2000	Continuité écologiques	Entités paysagères	Patrimoine historique et culturel	Ressource en eau	Espaces	Inondation	Mouvement de terrain	Déchets	Pollution atmosphérique	Sites et sols pollués	Bruit			
Participation / Animation																	
FP1.	Créer un éco-laboratoire de la transition écologique à SQY																
	Créer et animer les Observatoires du PCAET	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Cette action n'a pas d'impact direct significatif sur l'environnement.	La mise en place des actions du PCAET permet de réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre. La plateforme informatique consomme de l'électricité et produit de la chaleur.
	Mettre en place l'espace collaboratif de l'éco-laboratoire	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Cette action n'a pas d'impact direct significatif sur l'environnement.	La mise en place des actions du PCAET permet de réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre. La plateforme informatique

																		consomme de l'électricité et produit de la chaleur.
	Créer et animer une carte ouverte sur SQY	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Cette action n'a pas d'impact direct significatif sur l'environnement.	La mise en place des actions du PCAET permet de réduire les consommations d'énergies et les émissions de gaz à effet de serre. La plateforme informatique consomme de l'électricité et produit de la chaleur.
FP2.	Mobiliser les saint-quentinois																	
	Créer et animer un Groupe d'Acteurs de l'EEDD	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Cette action n'a pas d'impact direct significatif sur l'environnement.	La création d'animations et de réunions génère des pollutions atmosphériques, des consommations d'énergie et des nuisances sonores liées aux déplacements des participants.
	Animer le territoire en coordination avec le GA	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Cette action n'a pas d'impact direct significatif sur l'environnement.	Des ressources (électricité, papier) sont consommées pour mener à bien les animations.
	Communiquer sur les actions EEDD	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Cette action n'a pas d'impact direct significatif sur l'environnement.	La sensibilisation suivie de la mobilisation des saint-quentinois permet une réduction des consommations d'énergies, de ressources naturelles et d'émissions de GES.
	Énergie / Consommation																	
FP3.	Élaborer un Schéma Directeur de l'Énergie du patrimoine de SQY																	
	Doter le territoire d'une gestion énergétique globale (gestion et efficience)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Cette action n'a pas d'impact direct significatif sur l'environnement.	

	Réaliser des audits énergétiques sur l'ensemble du patrimoine	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Cette action n'a pas d'impact direct significatif sur l'environnement.	
	Mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation énergétique	N	N	N	PV	PV	N	N	N	N	N	N	N	N	PV	Les rénovations énergétiques permettent de réaliser des économies d'énergie de chauffage. Les travaux de rénovation peuvent en revanche générer des nuisances ponctuelles (bruit, paysage) et des déchets.	Des ressources (énergie, eau, matériaux) sont utilisées pour la production des isolants, des systèmes de chauffage.
FP4.	Amplifier l'utilisation de la plateforme de rénovation RePerE Habitat																
	Fédérer les partenaires et adhérents et animer la plateforme RePerE Habitat sur SQY	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Cette action n'a pas d'impact direct significatif sur l'environnement.	La plateforme informatique consomme de l'électricité et produit de la chaleur. Les travaux de rénovation des bâtiments peuvent induire des nuisances ponctuelles (bruit, paysage) et des déchets. Des ressources (énergie, eau, matériaux) sont utilisées pour la production des isolants, des systèmes de chauffage.
	Créer une Maison de l'Habitat et de l'éco-citoyen	N	N	N	PV	PV	N	N	N	N	N	N	N	N	PV	Les travaux de création de la Maison de l'Habitat et de l'éco-citoyen peuvent générer des nuisances sonores. Cette maison doit correctement s'intégrer au paysage et patrimoine du territoire.	

																	Il faut également veiller à construire un bâtiment énergétiquement performant.	
	Créer et animer une mathériauthèque	N	N	N	N	N	PV	N	N	N	N	N	N	PV	N		Un point de vigilance est à noter dans le cas ou des agro matériaux seraient issus d'une agriculture intensive, peu respectueuse de l'environnement.	Les travaux de création de la mathériauthèque peuvent générer des nuisances sonores. Cette structure doit correctement s'intégrer au paysage et patrimoine du territoire.
FP5.	Promouvoir la démarche « Bâtiments durables franciliens » pour les rénovations																	
	S'inscrire et mettre en place la démarche Bdf	N	N	N	PV	PV	N	N	N	N	N	N	N	N	PV		La mise en œuvre de la démarche "Bâtiments durables franciliens" permet d'inciter les acteurs à s'engager dans une démarche de performance énergétique des bâtiments. Il faut veiller à ce que la mise en place de cette démarche n'induisse pas de nuisances sonores et visuelles dans le cas de rénovations.	
FP6.	Co-construire et animer le programme d'actions de déploiement des ENR&R à horizon 2030																	
	Créer et animer un GT ENR&R avec les acteurs du territoire	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N		L'animation d'un groupe de travail autour des projets d'énergies renouvelables n'a pas de conséquence directe sur l'environnement.	L'animation d'un programme d'actions pour l'émergence des ENR permet de réduire l'impact de la consommation d'énergie fossile et les émissions de GES. Les projets ENR pourront générer des nuisances

																	environnementales en fonction des technologies retenues.	
	Être territoire d'expérimentation pour un projet innovant gaz	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Il convient d'intégrer directement les aspects environnementaux dans les études de potentiel pour la définition de ces projets.	Le projet pilote de production de gaz vert pourra générer des nuisances environnementales diverses en fonction de la technologie retenue.
	Élaborer un cadastre solaire du territoire selon le planning de la région Ile de France	N	N	N	PV	PV	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	La mise en place d'installations solaires sur le patrimoine public peut avoir un impact potentiel sur les entités paysagères.	L'installation de ces équipements peut potentiellement engendrer des nuisances sonores.
Activités économiques																		
FP7.	Développer les filières de la Transition Énergétique																	
	Faire émerger une filière de la transition énergétique sur SQY	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Cette action consiste à mener une étude sur les filières émergentes de la transition énergétique. Il n'y a donc pas d'impact direct sur l'environnement.	Les nouvelles entreprises de la filière de la transition énergétique qui s'implantent sur le territoire peuvent générer des nuisances environnementales diverses.
	Créer et accueillir une formation professionnelle de la Transition Énergétique	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Le développement de formation professionnelle sur la transition énergétique n'a pas de conséquence directe sur l'environnement au niveau du territoire.	
FP8.	Développer de nouveaux lieux pour des modes de travail flexibles en milieu urbain et rural																	

	Créer un lieu de coworking dédié à la Transition Énergétique	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	PV	N	N	PV	Les chantiers de création de ces espaces peuvent générer des nuisances sonores et des déchets. Il faut également veiller à créer des espaces énergétiquement performant.	Des ressources naturelles (énergie, eau, matériaux) sont consommées.
	Développer un espace multi-usage (travail, rencontres, ...)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	PV	P	N	PV	Cette action consiste à développer des espaces multi-usages de travail et de rencontre dans les gares ou dans les zones rurales du territoire afin de réduire le déplacements emploi-habitat. En favorisant la réduction des déplacements, cette action permet de réduire la pollution atmosphérique et les nuisances sonores. En revanche, les chantiers de création de ces espaces peuvent générer des nuisances sonores et des déchets. Il faut également veiller à créer un espace énergétiquement performant.	La réduction des déplacements engendre des incidences secondaires positives comme la réduction de la pollution de l'eau et des sols (fuites et retombées de polluants atmosphériques). Des ressources naturelles (énergie, eau, matériaux) sont consommées.
FP9.	Valoriser une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement																

	Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	P	P	P	P	P	P	P	N	N	N	P	P	N	Le territoire encourage les agriculteurs à mettre en place des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité (plantation de haies, mise à disposition de terrains pour les ruchers, préconisation sur la TVB, conversion en agriculture biologique). Cet accompagnement a des impacts positifs sur les milieux, espèces et permet de réduire les pollutions (air, eau, sol).	Les pratiques respectueuses de l'environnement (en agriculture biologique) permettent d'augmenter le stockage de carbone dans les sols et ainsi de réduire la quantité de CO2 dans l'atmosphère. Il y a également une réduction de la consommation d'énergie lors de la conversion en agriculture biologique. Les cultures permettent de réduire le risque d'inondation grâce à l'enracinement qui permet d'améliorer l'infiltration de l'eau dans les sols.
	Favoriser la diversification de l'agriculture locale	P	P	P	N	N	N	P	N	P	N	N	N	N	La préservation du foncier agricole a un impact positif sur la gestion des usages des terres. La diversification des cultures est bénéfique pour la biodiversité (diversité des milieux, habitats, espèces).	
FP10.	Intégrer les produits locaux dans le quotidien des usagers du territoire															

	Favoriser l'intégration de produits locaux dans la restauration collective	PV	PV	PV	N	N	PV	N	N	N	P	P	PV	N	La mise en place des circuits-courts sur le territoire a une incidence potentiellement positive sur l'environnement (réduction du transport de marchandises et réduction des déchets). Il faut en revanche être vigilant et promouvoir les produits agricoles issus d'exploitations durablement gérées (ex : produits bio).	La communication réalisée pour promouvoir la consommation de produits locaux consomme des ressources (électricité, papier).
	Valoriser les productions locales et les modes de commercialisation en circuits-courts	PV	PV	PV	N	N	PV	N	N	N	P	P	PV	N	La mise en place des circuits-courts sur le territoire a une incidence potentiellement positive sur l'environnement (réduction du transport de marchandises et réduction des déchets). Il faut en revanche être vigilant et promouvoir les produits agricoles issus d'exploitations durablement gérées (ex : produits bio).	La communication réalisée pour promouvoir la consommation de produits locaux consomme des ressources (électricité, papier).

	Favoriser le développement de filières locales de transformations alimentaires	PV	PV	PV	N	N	PV	N	N	N	PV	PV	PV	N	La mise en place des circuits-courts sur le territoire a une incidence potentiellement positive sur l'environnement (réduction du transport de marchandises et réduction des déchets). Cependant, L'industrie agro-alimentaire peut engendrer diverses pollutions et nuisances et est consommatrice d'eau (nettoyage des aliments). Il faut également être vigilant et promouvoir les produits agricoles issus d'exploitations durablement gérées (ex : produits bio).	La communication réalisée pour promouvoir la consommation de produits locaux consomme des ressources (électricité, papier).
FP11.	Implanter et accompagner les structures de l'Économie Circulaire ou de Proximité															
	Soutenir les initiatives existantes	N	N	N	N	N	N	N	N	N	P	N	N	N	Le soutien d'initiatives de l'économie circulaire a une incidence positive sur l'environnement à travers la réduction des déchets et l'augmentation du recyclage (ex : partenariat entre la communauté d'agglomération et la salle des ventes d'Emmaüs de Trappes).	

	Soutenir le développement des AMAP, des EPI et des groupements d'achats solidaires	PV	PV	PV	N	N	PV	N	N	N	P	P	PV	N	Le soutien au développement des AMAP et EPI permet de renforcer la consommation de produits locaux, de réduire le transport des marchandises et la production de déchets. Il faut tout de même veiller à promouvoir des productions diversifiées issues d'une agriculture respectueuse de l'environnement.	
	Implanter une ressourcerie sur Saint-Quentin-en-Yvelines	N	N	N	PV	PV	N	N	N	N	P	P	N	PV	Ce projet de ressourcerie est un acteur essentiel de la Transition Énergétique et permet de gérer les déchets du territoire (collecte, récupération, valorisation, recyclage). Les travaux de création de cette ressourcerie peuvent potentiellement induire des nuisances sonores et visuelles.	De manière indirecte, les habitants réduisent leur consommation de ressources naturelles en utilisant des objets d'occasion issus de la ressourcerie.
FP12.	Développer l'Écologie Industrielle Territorial sur le territoire															
	Évaluer les potentiels d'EIT sur Saint-Quentin-en-Yvelines	N	N	N	N	N	N	N	N	N	P	N	N	N	Cette action consiste à réaliser une étude des principaux potentiels pour mettre en place des actions d'Écologie Industrielle Territorial. Elle a un impact positif sur l'environnement à	La réduction des déplacements engendre des incidences secondaires positives comme la réduction de la pollution de l'eau et des sols (fuites et retombées de polluants atmosphériques).

																travers la réduction des transports et la réduction des déchets des entreprises.	
	Créer un portail web d'échange et de coopération inter-entreprises	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	La création du portail web d'échange et de coopération n'a pas d'incidence directe sur l'environnement.	Le portail web consomme de l'électricité et produit de la chaleur.
Environnement																	
FP13.	Essaimer l'agriculture urbaine citoyenne sous ses différentes formes																
	Cultiver les espaces urbains (jardins partagés ou collectifs, pieds d'arbres, etc.)	PV	PV	P	P	P	PV	N	N	N	P	N	PV	N	La mise en place de cultures dans les espaces urbains permet un retour de la biodiversité en ville et permet de prolonger les continuités écologiques. Une vigilance est à apporter vis-à-vis des espèces invasives non locales et de la consommation supplémentaire en eau pour l'irrigation. Les habitants doivent veiller à proscrire l'utilisation de produits chimique pour éviter de polluer l'eau et les sols.	L'augmentation de la végétation en ville permet de réduire le phénomène d'ilots de chaleur urbain. Cela a donc un effet positif indirect de réduction de la consommation d'électricité liée à la climatisation. Les cultures permettent de réduire le risque d'inondation grâce à l'enracinement qui permet d'améliorer l'infiltration de l'eau dans les sols.	

	Installer des bacs incroyables comestibles	P	P	P	P	P	PV	N	N	N	P	N	PV	N	L'installation de ces bacs permet de favoriser le retour de la biodiversité en ville et contribue à la résilience du territoire (circuit-court). Les habitants doivent veiller à proscrire l'utilisation de produits chimique pour éviter de polluer l'eau et les sols.	L'augmentation de la végétation en ville permet de réduire le phénomène d'ilots de chaleur urbain. Cela a donc un effet positif indirect de réduction de la consommation d'électricité liée à la climatisation. Les cultures permettent de réduire le risque d'inondation grâce à l'enracinement qui permet d'améliorer l'infiltration de l'eau dans les sols.
	Planter des arbres fruitiers en ville (dans les espaces sécurisés)	P	P	P	P	P	PV	N	N	N	N	P	PV	N	La plantation d'arbres fruitiers en ville permet de diversifier les productions végétales, de ramener de la biodiversité en ville et de lutter contre les ilots de chaleur urbains. Il faut être vigilant qu'en à l'utilisation de produits chimiques sur ces arbres.	L'augmentation de la végétation en ville permet de réduire le phénomène d'ilots de chaleur urbain. Cela a donc un effet positif indirect de réduction de la consommation d'électricité liée à la climatisation. Les arbres permettent de réduire le risque d'inondation grâce à l'enracinement qui permet d'améliorer l'infiltration de l'eau dans les sols.
FP14.	Préserver et développer les espaces de biodiversité pour la petite faune du territoire															
	Installer des espaces d'accueil de la petite faune	P	P	P	P	P	N	N	N	N	N	N	N	N	Cette action permet d'offrir un refuge aux pollinisateurs et aux espèces souvent victimes de la pollution ou des insecticides. Elle a donc une incidence positive sur les milieux et espèces mais	

																également sur le paysage et cadre de vie.	
	Installer des ruches	P	P	P	P	P	N	N	N	N	N	N	N	N	N	L'installation de ruches est primordiale pour maintenir la pollinisation et ainsi la biodiversité.	
	Multiplier les refuges LPO	P	P	P	P	P	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Cette action permet de protéger la faune et la flore du territoire et ainsi contribuer positivement au maintien de la biodiversité, des paysages et du cadre de vie.	
FP15.	Mettre en place des zones de phyto-épuration																
	Expérimenter une zone de phyto-épuration puis élargir à l'ensemble du territoire	N	N	N	N	N	P	N	N	N	N	N	N	N	N	La création de zones de phyto-épuration aux abords des bassins de rétention permet d'améliorer la qualité de l'eau grâce à la captation des polluants par les racines des plantes et la stimulation de l'activité microbienne.	Les travaux liés à la création des zones de phyto-épuration peuvent potentiellement générer des nuances sonores et visuelles.

	Préserver et restaurer les berges	P	P	P	P	P	N	N	N	N	N	N	N	N	N	La restauration des berges permet de lutter contre l'érosion et permet de développer la biodiversité. Il peut s'agir d'une renaturation ou d'une restauration anthropique.	Dans le cas d'une restauration anthropique, les travaux peuvent potentiellement générer des nuisances sonores et visuelles et peuvent temporairement perturber les habitats des espèces situés dans l'eau ou sur les berges.
FP16.	Transformer à la source les déchets organiques																
	Déployer des composteurs individuels et collectifs	P	N	N	P	P	N	N	N	N	N	P	N	N	N	Le déploiement des composteurs de quartiers ou individuels permet de valoriser les déchets organiques et permet de réduire la quantité d'ordures ménagères. Le compost peut par la suite être utilisé par les agriculteurs ou jardinier et ainsi contribuer positivement au maintien des espaces verts.	Les composteurs permettent de stocker le carbone et indirectement de compenser les émissions de CO2 dans l'atmosphère. La mise en place de composteurs peut potentiellement générer des odeurs non désirées par les habitants.
	Proposer l'adoption de poules	P	N	N	P	P	N	N	N	N	N	P	N	N	N	L'adoption de poules permet de valoriser les bio déchets. Cette action a une incidence positive sur la richesse de la biodiversité du territoire et la réduction des déchets.	Les poules peuvent potentiellement générer des nuisances sonores.
	Territoire / Transports																
FP17.	Favoriser la marche au quotidien																

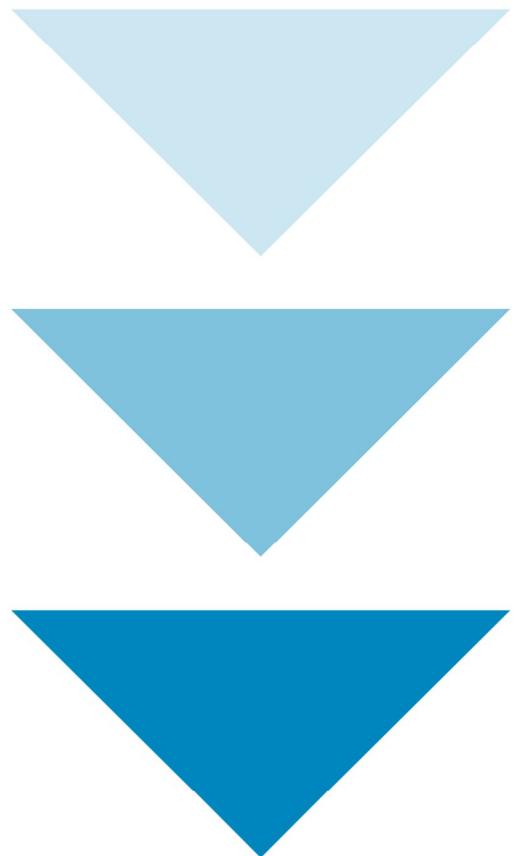
	Mettre en place des diagnostics en marchant	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	Ce diagnostic permet de valoriser la marche mais il s'agit de missions ponctuelles. Cette action n'a donc pas d'impact significatif sur l'environnement.	
	Baliser les itinéraires piétons dans l'espace public	N	N	N	PV	PV	N	N	N	N	N	P	N	P		Ce balisage a pour objectif de promouvoir la marche à travers la définition d'itinéraires piéton. Les panneaux et autres outils de balisages peuvent potentiellement dégrader les paysages et doivent ainsi être intégrés au mieux.	
	Créer une application numérique dédiée	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	P	N	P		La création de l'application numérique VIAGO permet de favoriser les modes de transports doux. Cette action permet réduire la pollution atmosphérique et les pollutions sonores.	La réduction de l'utilisation de véhicules individuels engendre des incidences secondaires positives comme la réduction de la pollution de l'eau et des sols (fuites et retombées de polluants atmosphériques). L'application numérique consomme de l'électricité et produit de chaleur.
FP18.	Intégrer les déplacements doux dans les déplacements quotidiens																
	Développer les vélobus	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	P	N	P		Le développement des modes de déplacements doux (tel que les vélobus) réduit les nuisances et pollutions induites (bruit, pollutions atmosphériques).	Le développement des modes de déplacements doux engendre des incidences secondaires positives comme la réduction de la pollution de l'eau et des sols (fuites

																	et retombées de polluants atmosphériques).
	Appuyer l'utilisation des applications de covoiturage	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	P	N	P	La réduction des déplacements individuels réduit les nuisances et pollutions induites (bruit, pollutions atmosphériques).	La réduction des déplacements individuels engendre des incidences secondaires positives comme la réduction de la pollution de l'eau et des sols (fuites et retombées de polluants atmosphériques).	
FP19.	Intégrer les déplacements doux dans l'activité professionnelle																
	Favoriser le déploiement de l'indemnité kilométrique vélo aux salariés et agents	N	N	PV	N	N	N	N	N	PV	N	N	P	P	P	L'incitation à l'utilisation du vélo permet de réduire les nuisances et pollutions induites (bruit, pollutions atmosphériques). Le développement des pistes cyclables peut cependant avoir un impact sur les continuités écologiques et le risque d'inondation avec l'imperméabilisation des sols.	L'utilisation du vélo engendre des incidences secondaires positives comme la réduction de la pollution de l'eau et des sols (fuites et retombées de polluants atmosphériques).

	Tester l'autopartage inter-entreprises	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	P	N	N	La réduction du nombre de véhicules individuels réduit les nuisances et pollutions induites (bruit, pollutions atmosphériques).	La réduction du nombre de véhicules engendre des incidences secondaires positives comme la réduction de la pollution de l'eau et des sols (fuites et retombées de polluants atmosphériques).
FP20.	Plan de Déplacement d'Administration (PDA)																
	Mettre en œuvre un PDA SQY (EPCI)	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	P	N	P	Le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuels réduit les nuisances et pollutions induites (bruit, pollutions atmosphériques).	Les déplacements doux engendrent des incidences secondaires positives comme la réduction de la pollution de l'eau et des sols (fuites et retombées de polluants atmosphériques).
	Sensibiliser les agents aux modes actifs et à l'éco mobilité	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	P	N	P	Le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuels réduit les nuisances et pollutions induites (bruit, pollutions atmosphériques).	Les déplacements alternatifs engendrent des incidences secondaires positives comme la réduction de la pollution de l'eau et des sols (fuites et retombées de polluants atmosphériques).
FP21.	Réduire la vulnérabilité au risque « effet d'îlot de chaleur urbain »																
	Identifier les zones de vulnérabilité du territoire	P	P	P	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	L'identification des zones de vulnérabilité est un moyen de protéger les milieux et la biodiversité face au risque "effet d'îlot de chaleur urbain".	La réduction du phénomène d'îlot de chaleur urbain permet de réduire la consommation d'électricité liée à la climatisation.

	Intégrer les critères de lutte contre les ICU dans les documents d'urbanisme	P	P	P	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	L'intégration des critères de lutte contre les ICU est un moyen de protéger les milieux et la biodiversité face au risque "effet d'ilot de chaleur urbain".	La réduction du phénomène d'ilot de chaleur urbain permet de réduire la consommation d'électricité liée à la climatisation.
	Mettre en place une organisation sociétale pour lutter contre les ICU	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	La création d'un réseau citoyen de lutte contre les ICU et le recensement des personnes sensibles à ce risque n'a pas d'incidence sur l'environnement.	

6 Indicateurs de suivi environnementaux



Le PCAET fait l'objet d'une démarche de suivi et évaluation.

La première fiche action du PCAET consiste à la mise en place de la plateforme ESQYMO (Eco-Laboratoire Saint-Quentinois de Mobilisation et d'Observation). Cet espace de partage et d'échanges a pour vocation de suivre le PCAET à l'aide de 4 outils :

- Un **observatoire local** qui permet de recueillir l'ensemble des données territoriales (thermographie aérienne, étude PCAET, données fournisseurs d'énergie, ...) pouvant servir comme outil de prospective et de planification,
- Un **observatoire du PCAET** qui permet de suivre l'avancement du plan climat à travers des indicateurs sur la réalisation et l'évaluation des actions du programme d'actions,
- Une **interface collaborative** qui permet aux acteurs du territoire et aux personnes volontaires de proposer de nouvelles actions ou de s'impliquer dans les actions déjà planifiées.
- Un **comité consultatif multi-partenarial** qui intègre la gouvernance du PCAET et permet d'impliquer les acteurs du territoire.

Cette plateforme est donc un outil majeur du dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET de SQY. Elle donne l'opportunité aux usagers de proposer de nouvelles actions et de s'intégrer au PCAET de manière participative. Cet outil permet de valoriser les actions existantes et de les déployer le plus largement possible sur le territoire.

La démarche de suivi et évaluation prévoit un suivi annuel du programme d'actions :

- Niveau d'avancement des actions,
- Indicateurs de suivi des fiches objectifs, articulés avec les indicateurs Cit'ergie

Tous les 3 ans, une démarche d'évaluation sera réalisée :

- Collecte des indicateurs stratégiques articulés avec les indicateurs Cit'ergie
- Croisement des analyses entre avancement du programme d'actions et évolution du territoire.

Cette démarche de suivi et évaluation sera partagée avec le comité consultatif selon des modalités qui restent à préciser.

Les indicateurs environnementaux de l'EES pourront être mutualisés avec ceux du PLUi. Pour des raisons de différence de temporalité entre les deux démarches les indicateurs présentés ici sont susceptibles d'évoluer.

Les indicateurs Cit'ergie collectées par SQY en 2019

DOMAINE 1 : PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL				
1	Emissions de GES annuelles du territoire par habitant*	tCO2eq/hab.an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	7,6
2	Consommation énergétique finale annuelle du territoire	GWh/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	3891
3A	Emissions annuelles de NOx	tonnes/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	1443
3B	Emissions annuelles de PM10	tonnes/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	291
3C	Emissions annuelles de PM2,5	tonnes/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	207
3D	Emissions annuelles de COV	tonnes/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	1375
3E	Emissions annuelles de SO2	tonnes/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	23
3F	Emissions annuelles de NH3	tonnes/an	1.1.2. Définition et stratégie de protection énergie climat	38
4	Production de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) par habitant*	kg/hab.an	1.1.5. Principe de gestion des déchets	409
5	Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés	%	1.1.5. Principe de gestion des déchets	43
8	Part des surfaces agricoles et naturelles	%	1.3.1. Règlement d'urbanisme	47
DOMAINE 2 : PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE				
10	Part de bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique	%	2.1.2. Etat des lieux, analyse	43%
11	Taux de couverture par ENR des besoins en chaleur	%	2.2.1. Energies renouvelables/chaleur et rafraichissement	15%

15	Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	%	2.2.3 et 2.2.4. Efficacité chaleur et électricité	10% (surface)
16	Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	%	2.2.3 et 2.2.4. Efficacité chaleur et électricité	16% (surface)
17	Consommation énergétique du patrimoine bâti	kWh/hab.an	2.2.3. et 2.2.4. Efficacité chaleur et électricité	58
		ou kWh/m ² .an	2.2.3. et 2.2.4. Efficacité chaleur et électricité	131,7
18	Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour les GES (ou équivalent)	%	2.2.5 Emissions de CO ₂ et de GES des bâtiments publics	5% (surface)
19	Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour les GES (ou équivalent)	%	2.2.5 Emissions de CO ₂ et de GES des bâtiments publics	6% (surface)
21	Puissance moyenne des points lumineux	kW/point lumineux	2.3.1. Eclairage public	0,15
DOMAINE 3 : APPROVISIONNEMENT ENERGIE, EAU, ASSAINISSEMENT				
25	Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraichissement sur le territoire	%	3.3.2. Chaleur et rafraichissement issus d'énergies renouvelables	3%
28	Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire	%	3.3.3. Electricité issue d'énergies renouvelables	0,4%
		MWh/hab.an		
33	Boues valorisées par méthanisation	%	3.5.3. Valorisation des boues d'épuration par méthanisation	0%
DOMAINE 4 : MOBILITE				
38	Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) de la collectivité	kWh/an.employés	4.1.2. Flotte de véhicules de la collectivité	964,47
40	Part de voiries aménagées pour les cycles	% (à défaut km/1000hab)	4.3.2. Réseau cyclable, signalisation	1,75 km/1000 hab
42	Fréquentation des TC	voyages/hab.an	4.4.1. Qualité de l'offre de transports publics (effet)	87,2
43	Maillage du territoire par le réseau TC	au choix	4.4.1. Qualité de l'offre de transports publics (mise en œuvre)	96%

44	Fréquence en heure de pointe	% lignes <10 min % lignes >10 et <20min % lignes >20min	4.4.1. Qualité de l'offre de transports publics (mise en œuvre)	25%<10min 50%<15min 68%<20min
47	Part modale piéton	%	4.5.2. Indicateurs de mobilité exemplaire	31%
48	Part modale vélo	%	4.5.2. Indicateurs de mobilité exemplaire	2%
49	Part modale TC	%	4.5.2. Indicateurs de mobilité exemplaire	15%
DOMAINE 5 : ORGANISATION INTERNE				
51	Budget politique énergétique	euros/hab.an	5.3.1. Budget de la politique énergétique	3
52	Valorisation des CEE	kWhcumac valorisé/an	5.3.1. Budget de la politique énergétique	482400
DOMAINE 6 : COMMUNICATION, COOPERATION				
53	Nombre de manifestations/actions par an sur l'énergie et le climat	nb/an	6.1.1. Plan de communication, travail de coopération	20
54	Nombre de projets intercommunaux sur l'énergie et le climat	nb	6.2.2. Autres collectivités et régions	2
56	Part de surface agricole certifiée	%	6.3.4. Sylviculture et agriculture	21,00%
57	Part de surface forestière certifiée	%	6.3.4. Sylviculture et agriculture	20,91%
59	Structure de vente de produits alimentaires issus de circuits de proximité	Nb / 1000 hab	6.4.2. Consommateurs et habitants	0,07%
60	Nombre d'heures de consultations et de conseil sur l'énergie et la construction	nb de minutes/100 hab.an	6.5.1. Soutien d'activités d'information grand public	931
61	Aides financières incitatives	euros/hab.an	6.5.3. Mesures d'encouragements financières	0,857

Lexique

ALEC : Agence Locale de L'Énergie et du Climat
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARS : Agence Régionale de Santé
CCE : Club Climat Énergie
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CLE : Commission Locale de l'Eau
CLS : Contrat Local de Santé
CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CODESQY : Conseil de Développement de Saint-Quentin-en-Yvelines
EEDD : Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
EES : Évaluation Environnementale Stratégique
EIE : État Initial de l'Environnement
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESQYMO : Eco-Laboratoire Saint-Quentinois de Mobilisation et d'Observation
GRDF : Gaz Réseau Distribution France
IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme
ICU : Ilot de Chaleur Urbain
ITI : Investissements Territoriaux Intégrés
MEDDE : Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
PDA : Plan de Déplacement d'Administration
PDIE : Plan de Déplacement Inter-Entreprises
PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PLD : Plan Local de Déplacement
PLPDMA : Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLU : Plan Local de l'Urbanisme
PLUi : Plan Local de l'Urbanisme intercommunal
PLHi : Plan Local de l'Habitat intercommunal
PNR : Parc Naturel Régional
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PPBE : Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAL : Schéma Directeur de l'Aménagement Lumière
SDRIF : Schéma Directeur de la région Ile-de-France
SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique
TEPOS : Territoire à Énergie Positive
TRI : Territoire à Risque important d'Inondation